

————— **Rapport de recherche** —————

**Le programme Tupiq pour les délinquants
sexuels inuits : étude préliminaire**

Le présent rapport est également disponible en anglais. This report is also available in English. It can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9. Pour obtenir d'autres exemplaires du présent rapport, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9

2004 N° R-153

**Le programme Tupiq pour les délinquants sexuels inuits :
étude préliminaire**

Shelley Trevethan
John-Patrick Moore
et Leesie Naqitarvik

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

Mai 2004

RÉSUMÉ

Le présent projet porte sur le programme Tupiq, projet pilote très novateur qui offre aux délinquants sexuels inuits, incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux, un traitement adapté à leurs différences culturelles. Les délinquants inuits qui satisfont aux critères d'admissibilité du programme sont transférés de l'un ou de l'autre des établissements correctionnels fédéraux à l'établissement Fenbrook, pénitencier fédéral à sécurité moyenne situé à Gravenhurst en Ontario. Là, ils participent à un programme de traitement intensif de 16 semaines élaboré en 2000. Il s'agit d'un programme cognitivo-comportemental très intensif à modèles multiples conçu pour les délinquants inuits sous responsabilité fédérale qui ont des antécédents d'infractions sexuelles violentes. Le programme a été élaboré d'après les normes nationales du Service correctionnel du Canada (SCC) en matière de programmes de traitement des délinquants sexuels.

Jusqu'à présent, 34 délinquants inuits ont participé au programme Tupiq. À bien des égards, le programme est un « travail en cours d'élaboration ». Par conséquent, il est trop tôt pour envisager une évaluation exhaustive. Toutefois, avant d'en faire un programme permanent, il faudrait examiner plusieurs questions clés touchant la conception du programme.

L'étude a consisté à examiner le fonctionnement du programme Tupiq et à évaluer les résultats obtenus par les délinquants qui y ont participé (comparativement à un groupe de référence de délinquants sexuels inuits incarcérés dans un établissement correctionnel fédéral qui n'y ont pas participé). Nous avons examiné les dossiers des délinquants, mené des entrevues avec 24 participants, huit intervenants du programme et d'autres répondants clés (dont 20 membres du personnel à l'établissement Fenbrook et 19 membres de la collectivité qui s'occupent du programme).

Succès du programme

Compte tenu du petit nombre de délinquants qui ont participé au programme Tupiq jusqu'à maintenant, celui-ci a remporté un certain succès. Tout d'abord, 93 % des participants ont terminé le programme. Il s'agit d'un fait important, car en général bon nombre de délinquants inuits ne terminent pas les programmes (Hamilton [2002]). De plus, des changements positifs ont été observés dans l'attitude des participants qui ont terminé le programme, notamment une diminution des besoins, particulièrement en ce qui concerne les questions d'orientation personnelle ou affective et l'abus d'alcool ou d'autres drogues, et une diminution de la justification des distorsions relatives à leur crime. Au cours des entrevues avec les participants, les intervenants et les répondants clés, tous ont indiqué qu'ils étaient satisfaits du programme et estimaient qu'il avait eu un effet positif sur les participants. Des changements positifs étaient aussi évidents dans les risques que présentaient les participants – dont un risque plus faible de récidive sexuelle et un potentiel de réinsertion sociale accru. Il est trop tôt pour constater des changements de comportement importants, car seuls 11 des participants ont été mis en liberté. Parmi ces derniers, on n'a observé aucune différence importante en ce qui concerne la réincarcération si on les compare à un groupe de référence. Trois des onze participants mis en liberté après le programme ont été réincarcérés : deux par suite de manquements aux conditions de leur libération conditionnelle concernant l'usage d'alcool ou d'autres drogues et le troisième à cause d'une nouvelle infraction. Les huit autres délinquants poursuivent leur réinsertion dans la collectivité sans entraîner de danger pour la société depuis environ un an.

Les objectifs du programme Tupiq, énoncés dans le manuel du programme, ratissent très large, par exemple, réduire le taux de récidive chez les délinquants inuits sous responsabilité fédérale, diminuer sensiblement le nombre de délinquants inuits sous responsabilité fédérale maintenus en incarcération par la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) et faire participer activement les collectivités inuites à la prévention des rechutes. Comme ces objectifs ont une très vaste portée, il n'est pas surprenant que le programme Tupiq n'ait pas eu une véritable incidence sur eux. Afin

d'examiner le programme de façon plus juste, il faudrait en modifier les objectifs pour tenir compte adéquatement des changements qu'il serait réaliste d'attendre du programme.

Conception du programme

On a conçu le programme Tupiq après avoir reconnu la nécessité d'aborder les problèmes auxquels font face les délinquants inuits (p. ex. les infractions sexuelles et la violence à l'endroit de la conjointe et des enfants). En outre, il constitue le « nec plus ultra » en matière de contenu en ce qui concerne la prestation de programmes adaptés aux différences culturelles à l'intention des délinquants sexuels inuits (voir Marshall et Williams [2001]). Même si Tupiq a une validité apparente, les aspects des programmes occidentaux et inuits qui contribuent le plus et le moins à son efficacité n'ont pas encore été établis.

Les participants éventuels au programme Tupiq font l'objet d'une sélection préliminaire. Sauf dans le cas d'une session qui comprenait des délinquants autres que des délinquants sexuels, tous les autres participants sont inuits et ont été condamnés au moins une fois à une peine de ressort fédéral par suite d'une infraction sexuelle. De plus, selon l'évaluation des participants par un psychologue, ils doivent suivre un programme d'intensité moyenne ou élevée destiné aux délinquants sexuels, ce qui en fait des candidats au programme Tupiq.

Bien que l'étude indique que les participants bénéficieraient de la participation des membres de leur famille et des victimes, ceux-ci sont absents ou leur participation est limitée. Il faut chercher des moyens de faire participer davantage les membres de la famille. Toutefois, la question de la participation de la victime est complexe, et cette participation peut avoir pour effet de victimiser une nouvelle fois la victime. Le recours aux agents de liaison dans la collectivité constitue de toute évidence un aspect important du programme Tupiq, et les participants bénéficieraient d'une intervention accrue de ces derniers.

Il est clair que des intervenants d'expérience participent au programme – et leurs compétences sont complémentaires. En particulier, on a souligné l'importance des guérisseurs inuits. Il sera toutefois difficile de maintenir le succès du programme Tupiq sans la présence continue d'un groupe de base d'intervenants. De plus, il faut régler les problèmes que rencontre le personnel. Une séance d'orientation initiale présentant des renseignements sur l'établissement, les délinquants et le programme devrait être obligatoire. Aussi, il importe d'améliorer les communications entre les intervenants ainsi qu'entre le personnel de Tupiq et les autres employés de l'établissement.

Le présent rapport porte sur les questions auxquelles fait face le programme – en particulier le coût de prestation du programme et le fait qu'il ne soit pas conçu actuellement pour répondre aux besoins des délinquants autres que les délinquants sexuels. Des suggestions visant à modifier et(ou) à adapter le programme pour en accroître l'efficacité tout en réalisant des économies d'échelle, font l'objet d'un examen. Même s'il peut y avoir des façons plus efficaces et plus économiques d'offrir le programme, la prestation de Tupiq est fondée actuellement sur un certain nombre de considérations pratiques. Par exemple, il pourrait être plus efficace s'il était offert sur une période plus longue, ce qui laisserait aux participants le temps de réfléchir. Toutefois, la décision d'offrir un programme intensif de 16 semaines est largement tributaire de considérations pratiques ayant trait à la négociation de contrats avec le personnel du programme. Un programme plus long et moins intensif pourrait être envisagé si le personnel de Tupiq était chargé de présenter des modules différents du programme à d'autres délinquants inuits.

Enfin, il est clair que le programme Tupiq est coûteux à offrir. Il y a de bonnes raisons qui expliquent les coûts de fonctionnement, mais il existe peut-être des possibilités de réduire ces coûts. Il faudrait examiner ces possibilités en fonction de leur incidence éventuelle sur le succès du programme. Par exemple, il importe de maintenir et, en fait, d'accroître la participation des intervenants et des guérisseurs inuits. Il serait possible de réduire les coûts en diminuant les coûts de gestion lorsque le programme sera plus

stable. Enfin, si le programme était structuré de manière à permettre de l'offrir régulièrement, l'embauche de personnel permanent pourrait être une option viable.

Continuum de soins

Une autre question soulevée dans la présente étude a trait à la prestation d'un continuum de soins aux délinquants sexuels inuits. Pour bien des délinquants sexuels inuits, la possibilité de participer au programme peut être offerte au début de leur peine, mais les possibilités de maintien des acquis, de surveillance et de suivi adaptées à leur culture dans la collectivité sont limitées. L'absence de suivi et d'éléments communautaires nuit à l'efficacité générale du programme.

La création de liens communautaires sous les auspices du programme Tupiq est un élément essentiel du soutien offert dans la collectivité après la mise en liberté. Cependant, ces liens communautaires ne sont généralement pas maintenus après le programme. L'élaboration de mécanismes qui assureraient le maintien de ces liens avec les participants après la fin du programme et la mise en liberté favoriserait la réinsertion sociale des délinquants.

Il pourrait être avantageux d'offrir le programme ailleurs même si le soutien du personnel et des administrateurs de Fenbrook a joué un rôle important dans le succès du programme jusqu'à présent. Offrir le programme dans le Nord est une possibilité qu'il faudrait envisager. Des synergies pourraient être réalisées avec les programmes du service correctionnel du Nunavut, il y aurait plus de possibilités d'établir un continuum de soins en établissement et dans la collectivité, les coûts de participation de ressources extérieures seraient considérablement réduits et il y aurait un bassin beaucoup plus vaste de personnel qualifié auquel on pourrait faire appel.

Suggestions pour améliorer le programme

L'étude a fait ressortir certaines mesures à prendre en considération pour améliorer le programme :

- Réviser les objectifs de Tupiq pour les faire correspondre davantage à ce qu'il est réaliste d'attendre du programme;
- S'assurer que, compte tenu de sa conception actuelle, le programme cible les types de délinquants appropriés. Par exemple, le programme a été conçu pour les délinquants sexuels et il ne convient pas aux délinquants qui ne sont pas des délinquants sexuels.
- S'assurer que les agents de gestion des cas ont une bonne connaissance des critères du programme afin qu'ils puissent orienter les candidats appropriés vers le programme Tupiq.
- Développer davantage le processus d'évaluation initiale prévu pour les délinquants inuits – pour que les candidats éventuels au programme Tupiq fassent l'objet d'une sélection préliminaire.
- Veiller à ce que qu'il y ait un nombre suffisant de participants à chaque session (de 8 à 12 participants). À cette fin, il faudrait assurer une meilleure liaison avec d'autres établissements.
- Examiner la possibilité de concevoir des modules du programme Tupiq afin de répondre avec plus de souplesse aux besoins des délinquants inuits en matière de programmes. Ou bien élaborer des éléments ou des programmes distincts qui portent sur l'abus d'alcool ou d'autres drogues et le jeu.
- Modifier les éléments du programme (p. ex. l'autogestion) pour y intégrer davantage la culture inuite.
- Examiner des façons d'accroître le rôle des guérisseurs inuits dans le programme.
- Tenir des séances d'orientation à l'intention des nouveaux intervenants du programme ainsi que des réunions hebdomadaires.
- Accroître les rapports du personnel du programme Tupiq avec d'autres employés chargés de programmes et le personnel de l'établissement en général.

- Stabiliser le programme – notamment confirmer le financement et le personnel du programme.
- Examiner plus à fond les avantages de faire participer les membres de la famille et les victimes.
- Élaborer des procédures pour faire en sorte que des agents de liaison dans la collectivité appropriés soient choisis; recourir davantage à ces agents de liaison pendant et après le programme.
- Envisager des possibilités de réduire le coût du programme.
- Examiner d'autres façons d'améliorer la réinsertion sociale et le volet communautaire du programme Tupiq, p. ex. en mettant au point un programme de suivi dans la collectivité, ou la possibilité d'offrir le programme dans le Nord.
- Élaborer des mesures d'évaluation préalable et postérieure au programme. Par exemple, d'autres mesures d'évaluation préalable et postérieure de l'attitude qui sont sensibles au changement.

Voici d'autres suggestions d'étude plus poussée :

- Lorsque le programme aura été offert pendant une période plus longue et que plus de participants auront été mis en liberté, examiner le taux de récidive et l'évolution à long terme des délinquants.
- Effectuer une autre étude sur les aspects des programmes occidentaux et inuits qui contribuent le plus et le moins à l'efficacité du programme.

REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier les intervenantes du programme Tupiq de leur expertise et de leur contribution au projet. Pour le cinquième cycle du programme, l'équipe se composait de la directrice du programme (Ellen Hamilton), d'une directrice des services cliniques (Dana Anderson), de trois co-intervenantes (Pitsula Akavak, Myna Ishulutak et Leena Evic) et de deux guérisseurs inuits traditionnels (Meeka Arnakag et Abraham Arnakag). Moosa Akavak était intervenant au cours des cycles précédents du programme.

La Direction des initiatives pour les Autochtones du SCC a financé partiellement le projet. Les auteurs aimeraient remercier, en particulier, Paul Sonnichsen, Lisa Allgaier et Jim Laplante de leur soutien et de leur contribution au lancement du projet. En outre, diverses personnes de la Direction générale des programmes nous ont fait bénéficier de leur expertise, notamment Natalie Gabora-Roth, Lynn Stewart et Randy Mason.

Nous désirons adresser des remerciements particuliers aux membres du personnel de la Direction de la recherche du SCC qui ont participé au projet : Michael Jeffery, Nicole Mulligan, Collette Cousineau et Christopher Rastin.

Les auteurs tiennent également à remercier le personnel de l'établissement Fenbrook de leur aide. Le projet n'aurait pas pu être mené à bonne fin sans l'aide de Michael Provan (directeur), Jim Spicer (Liaison avec le personnel du programme Tupiq) et Sandra Lewis-DenOtter (administration régionale – région de l'Ontario). De plus, nous aimerions remercier les membres du personnel que nous avons interrogés et qui nous ont fait part de leurs expériences et de leurs points de vue précieux au sujet du programme.

De plus, nous aimerions remercier les personnes qui servent d'agents de liaison dans la collectivité pour le programme Tupiq d'avoir pris le temps de nous avoir fait connaître leurs points de vue sur le programme Tupiq.

Enfin, nous tenons à remercier les délinquants qui ont pris le temps de participer aux entrevues. Nous leur savons gré de leur franchise et de leur esprit d'ouverture.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
REMERCIEMENTS	viii
TABLE DES MATIÈRES	x
INTRODUCTION	1
Délinquants inuits	1
Programme spéciaux pour Autochtones	3
Programme Tupiq.....	7
L'étude actuelle	8
MÉTHODOLOGIE	10
Documents sur le programme	10
Dossiers des délinquants	10
Entrevues avec les participants au programme	11
Entrevues avec les intervenants du programme	12
Entrevues avec d'autres répondants clés.....	12
Façon de procéder	12
CONSTATATIONS	14
Programme Tupiq.....	14
Participants au programme	26
Objectifs du programme	34
Efficacité du programme Tupiq	41
Améliorations possibles.....	51
Adaptation du programme Tupiq.....	60
CONCLUSION	63
BIBLIOGRAPHIE	74
ANNEXES	78
Annexe A : Tableaux	79

INTRODUCTION

Le projet portait sur le programme Tupiq, utilisé actuellement pour le traitement des délinquants sexuels inuits à l'établissement Fenbrook à Gravenhurst (Ontario). Ce projet comprenait les éléments suivants : un examen du mode de fonctionnement du programme Tupiq et une comparaison de celui-ci avec d'autres programmes en vigueur pour les délinquants sexuels, un examen des délinquants qui ont participé au programme (par rapport à d'autres délinquants), des entrevues avec les participants, des entrevues avec les intervenants et des entrevues avec d'autres répondants clés (y compris des membres du personnel de l'établissement Fenbrook et des membres de la collectivité qui ont participé au programme).

Délinquants inuits

Depuis quelques années, les délinquants sexuels autochtones, et en particulier les délinquants sexuels inuits, suscitent de plus en plus d'intérêt. Ce phénomène tient à la reconnaissance du fait que les agressions sexuelles constituent un problème aussi grave dans les collectivités autochtones que dans le reste de la société. De plus, on reconnaît que les taux d'incarcération et de récidive des délinquants sexuels autochtones sont plus élevés que ceux des délinquants sexuels non autochtones (Williams, Vallée et Staubi [1997]).

Beaucoup de rapports ont montré que les Autochtones sont surreprésentés dans le système de justice pénale (p. ex. Comité de planification des services correctionnels du Nunavut [1999]; Commission royale sur les peuples autochtones [1996]; Solliciteur général du Canada [1988]; Trevethan, Tremblay et Carter [2000]). Comme l'a fait remarquer la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) [1996], les « rapports et enquêtes n'ont pas seulement confirmé l'existence de cette surreprésentation [des délinquants autochtones dans le système de justice pénale] ils ont démontré, ce qui est encore plus alarmant, que la situation s'aggrave au lieu de s'améliorer ». Le discours du Trône de janvier 2001 souligne aussi l'importance de s'occuper des problèmes auxquels font face les Autochtones. Il y est dit :

... c'est une réalité tragique, une trop forte proportion d'Autochtones ont des démêlés avec la justice. Le Canada doit s'employer à réduire sensiblement le pourcentage d'Autochtones aux prises avec l'appareil de justice pénale, de manière à niveler cette proportion avec la moyenne canadienne d'ici une génération. (Gouvernement du Canada, 2001)

À l'instar des autres groupes autochtones, les délinquants inuits sont surreprésentés dans le système de justice pénale. Ils constituent environ 1 % de la population carcérale sous responsabilité fédérale alors qu'ils ne représentent que 0,1 % de la population canadienne (SCC [2002]). À l'heure actuelle, environ 100 délinquants inuits sont incarcérés dans des établissements correctionnels fédéraux et 30 autres sont en liberté sous condition dans la collectivité.

Il devient de plus en plus évident que les délinquants inuits sont très différents des délinquants autochtones et métis. Ces différences se reflètent dans leur mode de vie, les infractions pour lesquelles ils sont incarcérés et leurs besoins en matière de programmes (SCC [2002]; Evans, Hann et Nuffield [1998], Faulkner [1989], Moore [2002], Motiuk et Nafekh [2000], ministère de la Justice du Nunavut [2001], programme Tupiq [2002]). Contrairement à de nombreux délinquants autochtones et métis, les délinquants inuits sont généralement arrêtés dans le Nord, surtout dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut ou au Labrador (SCC [2002]). De plus, Moore [2002] a constaté que les crimes pour lesquels les Inuits sont incarcérés sont souvent de nature sexuelle. Environ les deux tiers d'entre eux sont incarcérés actuellement pour avoir commis des infractions sexuelles, soit une proportion beaucoup plus importante que chez les Premières nations, les Métis et les délinquants non autochtones. La gravité de ces crimes semble se traduire dans leur niveau de risque évalué. Alors que les risques de récidive des délinquants autochtones sont, en général, considérés comme supérieurs à ceux des délinquants non autochtones, les risques de récidive des délinquants inuits sont considérés comme plus élevés à l'admission que ceux des délinquants autochtones, métis et non autochtones. Les délinquants inuits sont

également considérés comme ayant plus besoin, dans l'ensemble, d'une intervention que les autres groupes. Une grande partie d'entre eux sont considérés comme ayant certains besoins ou des besoins considérables en ce qui concerne les questions d'orientation personnelle ou affective, l'abus d'alcool ou d'autres drogues et les questions matrimoniales et familiales. Ces différences peuvent indiquer que les délinquants inuits ont besoin d'interventions ou de programmes différents.

Selon Hamilton [2003], les délinquants inuits constituent un groupe remarquablement uniforme sur le plan du profil criminel et des besoins correctionnels. La grande majorité des délinquants inuits proviennent de petites collectivités de l'Arctique où ils projettent de retourner, et la première langue de la plupart d'entre eux est l'inuktitut. Ils sont généralement incarcérés pour des crimes de violence, surtout des infractions sexuelles, et la plupart risquent de commettre des actes de violence familiale. Ils ont des antécédents semblables, c.-à-d. que les facteurs aggravants sont l'abus d'alcool ou d'autres drogues, un passé criminel, la violence familiale et le fait de ne pas avoir terminé des études secondaires. Beaucoup de délinquants inuits, élevés dans un foyer dysfonctionnel, n'ont pas bénéficié de tous les avantages de leur culture pendant leur enfance et leur adolescence, lacune que seuls peuvent combler des programmes qui tiennent compte des valeurs prosociales et du mode de vie des Inuits. Il est essentiel de recourir à une intervention adaptée aux différences culturelles à tous les niveaux, y compris à l'échelle du système correctionnel fédéral, pour rompre les cycles d'agression et de violence qui perpétuent la criminalité.

Programme spéciaux pour Autochtones

Un certain nombre d'études ont montré que bien des délinquants autochtones ont été élevés sans avoir accès à la langue, à la culture, aux enseignements ou aux cérémonies autochtones (Ellerby et MacPherson [2002], Heckbert et Turkington [2001], Johnston [1997], Trevethan, Auger, Moore, MacDonald et Sinclair [2001]). Toutefois, ces aspects fondamentaux de l'identité autochtone semblent essentiels au processus de guérison. Il importe d'offrir aux délinquants autochtones la possibilité de participer à

des programmes qui leur font connaître la culture et la spiritualité autochtones ou qui leur permettent d'en approfondir la connaissance. En outre, une approche culturelle peut renforcer la capacité d'un programme d'aider les délinquants autochtones à acquérir les compétences nécessaires pour gérer leur risque de récidive. Selon Heckbert et Turkington [2001], les activités spirituelles et culturelles autochtones sont des facteurs importants du succès de la réinsertion sociale.

De plus, quelques études indiquent que les programmes peuvent être plus efficaces s'ils sont dirigés par des intervenants autochtones. Par exemple, Johnston [1997] a constaté que les délinquants autochtones ont dit qu'ils font davantage confiance aux intervenants autochtones et qu'ils sont plus à l'aise avec ceux-ci, surtout les chefs spirituels et les Aînés. De même, Mals, Howell, Day et Hall [1999] ont observé que pour accroître l'efficacité des programmes correctionnels et du traitement en Australie, il importe d'avoir des intervenants autochtones. Selon ces constatations, des intervenants autochtones peuvent améliorer l'effet des programmes de traitement.

Le Service correctionnel du Canada a de plus en plus recours à des programmes spéciaux pour Autochtones. Aux termes des articles 79 à 84 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (ministère de la Justice du Canada [1992]), le SCC doit offrir aux délinquants autochtones des programmes et des services spéciaux. En outre, selon la Directive du commissaire 702 sur les programmes autochtones, « les différences culturelles nécessitent le recours à des techniques d'apprentissage différentes » et les régions doivent offrir aux délinquants autochtones des programmes, des activités et des services d'Aînés adaptés aux différences culturelles (SCC [1995]).

En ce qui concerne les programmes pour délinquants autochtones, l'élaboration d'un programme national de guérison à l'intention des délinquants autochtones dans les établissements fédéraux est en cours. Des pavillons de ressourcement ont, en outre, été créés dans un certain nombre de provinces en vertu de l'article 81 de la *LSCMLC*, lequel permet aux collectivités autochtones d'offrir des services correctionnels. Les

pavillons de ressourcement visent à aider les délinquants autochtones à bien réintégrer la société grâce aux méthodes de guérison traditionnelles, en particulier les programmes holistiques et les programmes adaptés aux réalités culturelles.

En 1999, 13 programmes spéciaux pour Autochtones ont été recensés pour les délinquants sous responsabilité fédérale (Epprecht [2000]). Ces programmes portent sur une gamme étendue de questions, dont l'abus d'alcool ou d'autres drogues, les programmes pour délinquants sexuels et la maîtrise de la colère. Depuis lors, d'autres programmes spéciaux pour Autochtones ont été créés. Par exemple, un certain nombre d'établissements offrent actuellement le programme « En quête du guerrier en vous », qui aide les délinquants autochtones à mettre fin à leur cycle de violence. Ce programme repose sur la culture, les enseignements et les cérémonies autochtones.

Quelques programmes sont également offerts aux délinquants sexuels autochtones au Canada à partir de mandats particuliers et de caractéristiques de groupes de clients qui traduisent l'histoire et les approches particulières des programmes (Hylton [2003]). Le programme Clearwater est l'un des programmes de traitement des délinquants sexuels les plus anciens et les mieux établis au sein du système du SCC. Le programme ne ciblait pas les délinquants sexuels autochtones en particulier, mais, quel que soit le moment choisi, la majorité des participants sont généralement des Autochtones. Par conséquent, le personnel du programme a beaucoup d'expérience dans le traitement des délinquants sexuels autochtones. La Native Clan Organization du Manitoba offre un programme alliant le traitement contemporain et la guérison traditionnelle aux délinquants sexuels autochtones. Le programme Mamisaq Qamutiik offert au Centre correctionnel Baffin (CCB) à Iqaluit est un programme à volets multiples. Il comprend un certain nombre de modules distincts qui portent sur des questions relatives à la violence, au chagrin et au deuil, à l'abus d'alcool ou d'autres drogues et aux infractions sexuelles. Enfin, comme nous le verrons dans le présent rapport, l'établissement à sécurité moyenne Fenbrook offre un programme spécial pour les délinquants sexuels inuits. Le programme « Tupiq » suit la théorie universellement acceptée de la

prévention de la rechute; toutefois, il intègre la culture inuite en recourant à un personnel inuit, à la thérapie de guérison et aux références culturelles.

Quelques études ont montré que les programmes spéciaux pour Autochtones sont plus efficaces dans le cas des délinquants autochtones que les programmes correctionnels plus traditionnels. Par exemple, Weekes et Millson [1994] ont constaté qu'un programme de prétraitement des toxicomanes autochtones produit une amélioration importante des connaissances et des attitudes concernant l'abus d'alcool ou d'autres drogues, la résolution des problèmes en général et la reconnaissance des facteurs culturels autochtones. Ellerby et MacPherson [2002] ont constaté qu'avant l'introduction d'un programme de traitement contemporain assorti d'une méthode de guérison traditionnelle pour des délinquants sexuels autochtones, les taux d'achèvement du traitement étaient inférieurs chez les délinquants autochtones à ceux des délinquants non autochtones. Toutefois, après la prestation de programmes adaptés aux différences culturelles, cette différence disparaissait. Sioui et Thibault [2001] ont remarqué que certains programmes réduisent plus efficacement la récidive s'ils s'adressent uniquement aux Autochtones.

Johnston [1997] ainsi que Sioui et Thibault [2001] concluent que les programmes spéciaux pour Autochtones sont peu accessibles. Toutefois, Sioui et Thibault soutiennent que les programmes spéciaux pour Autochtones produisent des résultats positifs.

Lorsque les délinquants inuits entrent dans les établissements fédéraux, ils sont généralement considérés comme « autochtones », c'est-à-dire appartenant aux Premières nations. Par conséquent, il existe peu de programmes et de services axés sur les besoins particuliers des détenus inuits. En raison du manque de connaissance et(ou) de compréhension de ces besoins particuliers, on offre aux détenus inuits des programmes et des services qui comprennent des pratiques qui ne font pas partie de la culture et du mode de vie des Inuits. Par exemple, même s'il existe des huttes de suerie, des cérémonies du foin d'odeur, des Aînés et des programmes de

ressourcement, ces programmes et services sont fondés uniquement sur la culture des « Premières nations » et ne tiennent pas compte des différences culturelles particulières des diverses populations autochtones du Canada. Si l'on ne connaît pas les différences culturelles entre les cultures des Premières nations, des Métis et des Inuits, les services et le soutien offerts aux Inuits pendant leur incarcération continueront de laisser à désirer. Cet état de fait peut nuire à la santé, à la réadaptation et au succès de la réinsertion sociale des délinquants inuits.

Comme ils sont surreprésentés au sein du système correctionnel fédéral et que les processus autochtones en place ne leur conviennent peut-être pas, les délinquants inuits peuvent avoir besoin de programmes spéciaux. Le programme Tupiq a été créé afin de répondre aux besoins des délinquants inuits en offrant aux délinquants sexuels un programme qui tient compte des aspects linguistiques et culturels de la culture inuite.

Programme Tupiq

Le programme Tupiq est un projet pilote novateur qui offre aux délinquants sexuels inuits incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux un traitement adapté à leur réalité culturelle. Les délinquants inuits qui satisfont aux critères d'admissibilité du programme sont transférés de l'un ou de l'autre des établissements correctionnels fédéraux à l'établissement Fenbrook, pénitencier fédéral à sécurité moyenne situé à Gravenhurst en Ontario.

Le programme est un programme de traitement cognitivo-comportemental très intensif à multiples modèles conçu pour les délinquants inuits sous responsabilité fédérale qui ont commis des infractions sexuelles et(ou) des crimes de violence contre des membres de leur famille (Hamilton [2002]). Le programme est fondé sur le modèle de la socialisation, selon lequel la violence à l'endroit des femmes et des enfants est un mode de comportement appris qui peut être modifié. Il enseigne aux participants les techniques cognitivo-comportementales adaptées aux différences culturelles qui leur permettront

de reconnaître leurs comportements violents et de les remplacer par des compétences et des comportements de rechange qui aident à établir des relations positives non axées sur la violence.

Une approche holistique, la prestation bilingue en inuktitut et en anglais, des techniques de motivation conçues pour répondre à des besoins d'apprentissage précis, des liens établis avec la collectivité inuite du délinquant au moyen du contenu du programme et des conseillers dans la collectivité, et des intervenants inuits hautement qualifiés servant de modèle de comportement prosocial constituent les éléments clés du programme. Le programme, qui compte de multiples volets, fait appel à plusieurs modes de traitement, y compris des groupes thérapeutiques et un processus de réconciliation inuit, du soutien à la prévention de la rechute dans les collectivités inuites, l'éducation, l'acquisition de nouvelles compétences, une formation en matière de prévention de la rechute et le counseling individuel.

L'étude actuelle

Il semble qu'un programme comme le programme Tupiq, conçu expressément pour répondre aux besoins des délinquants inuits, soit utile. Toutefois, le programme est coûteux et son efficacité n'a pas encore fait l'objet d'un examen. Par conséquent, la présente étude visait à examiner ce programme. Il convient de noter qu'il est encore assez nouveau et qu'il est donc trop tôt pour envisager une évaluation exhaustive. Avant la mise en œuvre permanente du modèle du programme actuel, toutefois, il est justifié de procéder à un examen initial. Les principales questions de la présente étude sont les suivantes :

1. En quoi consiste le programme Tupiq?
2. Quelles sont les caractéristiques des délinquants qui ont participé au programme Tupiq?
3. Les objectifs du programme Tupiq sont-ils atteints?
4. Quelle est l'efficacité du programme Tupiq?

5. Comment le programme Tupiq peut-il être amélioré?
6. Dans quelle mesure le programme Tupiq peut-il être adapté?

Ces renseignements devraient aider le SCC à mieux comprendre si le programme Tupiq fonctionne comme il le devrait et s'il peut offrir des renseignements sur la façon de l'améliorer celui-ci et(ou) de l'adapter afin de l'utiliser ailleurs.

MÉTHODOLOGIE

Pour l'examen des questions de recherche, nous avons utilisé un certain nombre de sources de données, dont les suivantes :

- documents sur le programme;
- dossiers des délinquants;
- entrevues avec les participants au programme :
- entrevues avec les intervenants du programme;
- entrevues avec d'autres répondants clés.

Documents sur le programme

Nous avons procédé à un examen exhaustif des documents sur le programme, notamment le manuel du programme, les formulaires remplis par les participants et les intervenants et tous les autres documents disponibles. En outre, nous avons rencontré le directeur et d'autres employés de l'établissement Fenbrook ainsi que les intervenants du programme pour discuter des origines, des objectifs et de l'évolution du programme.

Dossiers des délinquants

Nous avons examiné les dossiers des 27 participants au programme Tupiq pour délinquants sexuels au moyen du Système de gestion des délinquants (SGD) du SCC. Les sept participants au programme Tupiq qui n'étaient pas des délinquants sexuels ont été exclus des analyses. Nous avons analysé les données sur les caractéristiques socio-démographiques des délinquants, l'infraction à l'origine de la peine en cours, les antécédents criminels, les facteurs statiques et dynamiques et la participation au programme. Ces renseignements ont été recueillis en grande partie au moyen du processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) et d'évaluations ultérieures. Le processus d'EID du SCC permet de recueillir et de stocker des données sur les antécédents criminels et la santé mentale, la situation sociale et les études, les facteurs pertinents à la détermination du risque criminel (comme le nombre, la variété des condamnations et l'exposition antérieure, la réaction aux services correctionnels pour

les jeunes et les adultes) et les facteurs pertinents à la définition des besoins dynamiques de chaque délinquant sous responsabilité fédérale (comme les antécédents professionnels, les antécédents familiaux, la fréquentation de criminels, la toxicomanie et les attitudes). Les résultats aident à déterminer le type d'établissement où sera incarcéré le délinquant ainsi que son plan correctionnel, mais la répartition de certaines variables relatives aux antécédents criminels et aux besoins permet d'établir un profil complet de la population carcérale sous responsabilité fédérale. Une base de données sur le programme a servi à examiner la participation à celui-ci.

Afin d'examiner les différences entre les profils des participants au programme Tupiq et ceux des non-participants, nous avons eu recours à un groupe de référence. Le groupe de référence se composait de délinquants inuits dont le sexe, l'âge, l'infraction la plus grave à l'origine de la peine en cours, la durée de la peine globale et la date d'admission correspondaient à ceux des participants. Les analyses n'ont révélé aucune différence importante entre les participants au programme Tupiq et le groupe de référence en ce qui concerne les facteurs dynamiques ou statiques au moment de l'évaluation initiale.

Entrevues avec les participants au programme

Les entrevues avec les participants ont permis d'obtenir des renseignements plus détaillés que les dossiers des délinquants. En particulier, les entrevues ont servi à recueillir des renseignements personnels qui ne figuraient pas dans les dossiers des cas et ont permis de discuter de façon approfondie avec les participants de leurs perceptions du programme.

Les questions posées au moment des entrevues portaient sur cinq domaines clés : renseignements généraux sur le délinquant, expériences vécues pendant l'enfance, problèmes familiaux, relations actuelles avec la famille et efficacité du programme. Les entrevues structurées comprenaient des questions dirigées et des questions ouvertes. Les répondants ont été interrogés individuellement.

L'échantillon de l'étude se composait de 24 délinquants incarcérés à l'établissement Fenbrook qui ont participé au programme Tupiq. L'entrevue a duré entre 30 minutes et une heure selon la quantité de renseignements fournis.

Entrevues avec les intervenants du programme

Une entrevue structurée a également été conçue pour les intervenants du programme Tupiq. Les questions de l'entrevue portaient sur trois domaines principaux : les antécédents et l'expérience des intervenants, la description du programme et l'efficacité du programme. Les entrevues structurées comportaient des questions dirigées et des questions ouvertes. Les huit intervenants comprenaient la directrice du programme, la directrice des services cliniques, quatre co-intervenants et deux guérisseurs.

Entrevues avec d'autres répondants clés

Des entrevues ont également eu lieu avec d'autres répondants clés, dont 20 employés de l'établissement Fenbrook (directeur, directeur adjoint, agents de gestion des cas, agents de liaison avec les Inuits, agents de libération conditionnelle, etc.) et 19 membres de la collectivité qui servaient d'agents de liaison dans la collectivité. Les questions portaient sur l'efficacité du programme Tupiq.

Façon de procéder

Le projet a commencé par un certain nombre de réunions avec les intervenants de Tupiq, le directeur et le directeur adjoint de Fenbrook, des représentants de la Direction générale des programmes et de la Direction des initiatives pour les Autochtones du SCC. De plus, le projet a été décrit à un groupe de travail technique inuit.

Après les réunions initiales, nous avons préparé et examiné un ensemble de questions de recherche et d'instruments d'entrevue. Nous avons examiné les documents sur le programme, les dossiers des délinquants, mené les entrevues et constitué un groupe de référence.

Les renseignements tirés des entrevues ont été inscrits. Nous avons examiné les questions ouvertes et, au besoin, nous avons cerné des sujets que nous avons codés en vue de leur analyse. Après la préparation d'un ensemble de données, nous avons procédé à des analyses pour aborder les questions de recherche.

CONSTATATIONS

Le projet visait à examiner l'évolution du programme Tupiq à l'établissement Fenbrook. Comme il s'agit d'un programme pilote, il est prématuré d'envisager une évaluation exhaustive pour l'instant. Toutefois, il est possible d'en examiner le fonctionnement à ce jour ainsi que les problèmes auxquels il peut faire face. Ces renseignements devraient aider le SCC à décider s'il doit adopter le modèle du programme actuel et les modifications susceptibles d'être apportées. Nous examinons chacune des questions de recherche dont il est fait état plus haut. Tous les tableaux figurent à l'annexe A.

Programme Tupiq

Le programme Tupiq est un programme cognitivo-comportemental très intensif à multiples modèles conçu pour les délinquants inuits sous responsabilité fédérale qui ont des antécédents d'infractions sexuelles violentes. Il prévoit une intervention adaptée à la réalité culturelle et à la langue des participants (Hamilton [2002]). Jusqu'à présent, cinq cycles du programme ont été menés à terme à l'établissement Fenbrook, auxquels 34 délinquants ont participé. Un cycle s'adressait aux délinquants inuits violents plutôt qu'aux délinquants sexuels inuits.

Élaboration du programme

Le programme Tupiq a été conçu pour répondre à un besoin bien précis, soit offrir aux délinquants inuits des programmes spéciaux pour Inuits. Devant la surreprésentation des délinquants inuits et l'impression que nombre de délinquants inuits ne terminaient pas les programmes ou ne bénéficiaient pas de la libération conditionnelle, on estimait qu'il fallait offrir des programmes à ces délinquants. Selon un examen de l'évaluation initiale des délinquants inuits, 81 % sont considérés comme présentant un risque élevé de récidive et 90 % comme ayant de très grands besoins en matière de programmes. De plus, environ 60 % ont des antécédents d'infractions sexuelles, 50 % des antécédents de violence conjugale et 6 % ont infligé des mauvais traitements à des enfants (SCC [2002]).

Au fil des ans, nombre d'organismes intervenants ont exprimé leurs préoccupations au sujet du fait qu'il n'y avait pas, dans le système correctionnel fédéral, de programmes de traitement adaptés à la réalité culturelle des délinquants sexuels inuits. Étant donné le taux très élevé d'infractions sexuelles dans le Nord, cela était considéré comme une lacune très importante. De plus, le personnel et les administrateurs des services correctionnels savent depuis longtemps qu'il arrive parfois qu'en raison d'obstacles culturels et linguistiques importants, les délinquants inuits tirent peu d'avantages des programmes de traitement à l'intention des non-Inuits (Hamilton [2002]).

En octobre 1999, l'établissement à sécurité moyenne Fenbrook a conclu un contrat pour l'évaluation et l'examen des programmes appelés à répondre aux besoins des délinquants inuits dans le domaine correctionnel. Le point culminant des consultations a été un atelier qui a eu lieu à Iqaluit en mars 2000 et une deuxième consultation importante tenue en octobre 2000. On a demandé à des organismes inuits, à des collectivités inuites et à d'autres intervenants inuits bien informés de faire part de leur point de vue (programme Tupiq [2002]).

Des manuels détaillés sur le programme et des ressources documentaires ont été conçus pour tous les aspects du programme Tupiq (Hamilton [2002]). Ces documents ont été établis de concert avec de nombreux experts et organismes intervenants, dont des Aînés inuits, des guérisseurs inuits, des représentants de collectivités inuites et des organismes inuits.

Comme la plupart des délinquants inuits sont des délinquants sexuels et que les programmes en vigueur ne semblaient pas suffisants pour répondre à leurs besoins, la décision de mener ce programme pilote était opportune. Il semble que les délinquants inuits aient besoin de programmes comme le programme Tupiq.

Contenu du programme

Selon le manuel du programme (Hamilton [2002]), l'objectif général du programme Tupiq est de mettre fin à la violence à l'endroit des femmes et des enfants au moyen d'une intervention rapide auprès des délinquants inuits. Voici d'autres objectifs : aider les participants à évaluer l'incidence de leurs relations de violence sur leur famille et la collectivité, accroître la sensibilisation et favoriser le perfectionnement des habiletés en communications interpersonnelles et améliorer les capacités de lecture et d'écriture en inuktitut et en anglais. Les buts du programme sont les suivants : réinsertion sociale du délinquant sans danger pour le public, réduction du taux de récidive des délinquants inuits sous responsabilité fédérale, diminution sensible du nombre de délinquants inuits sous responsabilité fédérale maintenus en incarcération par la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) et participation active des collectivités inuites à la prévention de la rechute.

La durée du programme est de 16 semaines, et le nombre total d'heures de contact s'établit à 230, soit 75 séances de groupe de deux heures et demie et 20 séances de counseling individuelles avec des conseillers principaux, d'autres membres du personnel et des conseillers des collectivités inuites. Les délinquants participent aux activités du programme à temps plein. Les activités ont lieu chaque matin et après-midi pendant quatre jours durant 13 des 16 semaines. Au cours des semaines 5, 10 et 16, l'horaire est modifié pour permettre l'évaluation et la rétroaction. Si le délinquant demeure dans l'établissement après la fin du programme de traitement, il peut avoir la possibilité de participer au programme de suivi Tupiq. Il s'agit d'une occasion offerte une fois par semaine aux finissants du programme de participer à une séance de perfectionnement. L'idée est de parfaire les connaissances et les compétences acquises pendant le programme Tupiq.

Le programme se divise en trois volets : soi, responsabilité et collectivité. Chaque participant doit examiner tous les éléments du programme en fonction de sa prise de conscience de ses propres expériences, de sa responsabilité à l'égard de son

comportement et de ses relations avec sa collectivité. Les trois volets se subdivisent en trois grandes composantes : groupes de traitement, groupes de compétences et soutien individuel. Les groupes de traitement comprennent le « groupe de maîtrise de soi », processus de groupe thérapeutique supervisé par un spécialiste clinique et adapté aux différences culturelles grâce à la coanimation en inuktitut. Les groupes de traitement comprennent également le « ressourcement inuit », processus de thérapie dirigé et supervisé, en inuktitut, par des guérisseurs inuits chevronnés et qualifiés. Des groupes de compétences, coanimés en inuktitut et en anglais, portent sur la sensibilisation et l'éducation dans le domaine des valeurs culturelles inuites et de la prévention des idées et des comportements violents. Le soutien individuel comprend des séances de counseling bihebdomadaires dirigées par des employés inuits dans la langue préférée du participant afin de compléter le travail de groupe et d'établir un lien entre le contenu du programme et les réalités de la vie inuite. Les agents de liaison dans la collectivité offrent un soutien individuel supplémentaire en établissant des liens entre les participants et un conseiller approuvé dans la collectivité sur une base bihebdomadaire.

Les trois composantes se subdivisent en modules de contenu principaux qui portent sur les compétences de base et les séances de traitement en vue de la prévention de la rechute. Les modules sont les suivants : objectifs, valeurs culturelles, résolution des problèmes, sensibilisation à la violence, divulgation de la violence, autobiographie, communications interpersonnelles, empathie envers la victime, maîtrise des émotions, modes de violence, abus d'alcool ou d'autre drogues, sexualité saine, rôle parental et prévention de la rechute.

Le programme a été élaboré d'après les normes nationales du SCC en matière de programmes de traitement des délinquants sexuels, ainsi que les normes concernant le programme intensif de lutte contre la violence familiale. L'approche a consisté à aborder le contenu des programmes indiqué dans les normes du SCC en matière de programmes et suggéré au cours des consultations ayant mené à l'élaboration du programme. Même si certains ajustements ont été apportés pour tenir compte de la pertinence culturelle du programme, le personnel du programme Tupiq estime que le

programme est conforme aux normes applicables du SCC. Toutefois, le programme n'a pas encore été accrédité par le SCC et l'on n'a pas encore abordé la mesure dans laquelle il est conforme aux normes en matière de programmes.

À l'instar de tous les programmes de traitement des délinquants sexuels, la plus grande partie du contenu du programme porte sur la présentation de renseignements, la discussion des renseignements et la sensibilisation. Le programme cherche également à promouvoir le développement des habiletés et le changement de comportement. On consacre des efforts considérables afin de répondre à ces besoins et d'évaluer les progrès de chaque participant. Selon Hanson et Harris [1998], un programme complet de traitement des délinquants sexuels devrait porter sur les distorsions cognitives, l'empathie et la sensibilisation au mal causé à la victime, le fonctionnement et les relations en société, les préférences sexuelles déviantes et la connaissance de la chaîne des événements qui ont abouti aux comportements du délinquant ainsi que les méthodes efficaces de prévention du risque. Tupiq porte sur tous ces domaines.

Selon les intervenants et les répondants clés, le programme Tupiq cible les comportements violents et les agressions, le contrôle des impulsions, les difficultés personnelles ou à caractère affectif, les questions culturelles ou spirituelles, les distorsions cognitives, l'estime et l'acceptation de soi, la conscience de soi, les difficultés familiales, les habiletés en communications interpersonnelles et l'abus d'alcool ou d'autres drogues. Toutefois, la plupart ne croient pas qu'il vise les questions d'éducation ou d'emploi. Selon un répondant clé :

[Le programme Tupiq] est un programme spécial pour Inuits qui porte sur les infractions sexuelles des Inuits. Il est offert d'une manière que peuvent comprendre les [délinquants inuits]. Il remplace les programmes de base. Il a recours à des Aînés, des psychologues, etc.

Au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme Tupiq, le personnel et les conseillers du programme ont déployé des efforts énergiques pour que le

programme intègre la culture et la langue inuites. Il en a résulté un programme qui, plus que tout autre au Canada, cherche à intégrer entièrement la culture, la langue et les valeurs inuites. Par exemple :

- L'élaboration de tous les aspects du programme est fondée sur de larges consultations auprès des Aînés et des guérisseurs inuits, et des organismes inuits;
- Le programme et les documents ont été élaborés en inuktitut et en anglais;
- Le personnel du programme se compose d'Inuits qui parlent couramment l'inuktitut, et tous les groupes sont coanimés par au moins un employé inuit. Les autres membres du personnel possèdent une vaste expérience du travail avec des Inuits et dans le Nord;
- On fait appel aux Aînés et aux guérisseurs traditionnels du Nord pour amorcer et terminer le programme;
- Les délinquants sont en contact avec des agents de liaison dans leurs collectivités d'origine pour obtenir un soutien lorsqu'ils participent au programme Tupiq.

Selon les intervenants, les répondants clés et les participants, le contenu propre aux Inuits forme une partie importante du programme. D'après les personnes interrogées, l'application de la culture et des principes inuits dans le cadre du programme est très bénéfique aux participants parce qu'ils peuvent mieux comprendre le programme, acquérir un sentiment d'identité et mieux répondre au programme. Selon un intervenant :

Les délinquants inuits considèrent la culture comme une partie de leur personnalité – beaucoup plus que les délinquants blancs. Ils s'identifient fortement à leur culture. [Nous] devons tirer parti de leur image de soi pour qu'ils absorbent et acceptent le programme. Celui-ci doit être pertinent à leurs yeux en tant qu'Inuits. Ils ont besoin d'influences fortes et positives pour adopter un modèle de comportement approprié, le respect et les valeurs inuites.

On a élaboré le programme après avoir reconnu la nécessité de répondre aux problèmes des délinquants inuits. En outre, il semble représenter le « nec plus ultra » en matière de contenu concernant la prestation, aux délinquants sexuels inuits, de programmes adaptés à leur réalité culturelle (voir Marshall et Williams [2001]). L'élaboration des éléments du programme est fondée sur la théorie des programmes ainsi que sur l'opinion de spécialistes et de nombreux organismes intervenants, dont des organismes inuits. Par conséquent, le programme a une « validité apparente ». Toutefois les aspects des programmes occidentaux et inuits qui contribuent le plus et le moins à l'efficacité du programme n'ont pas encore été établis.

Prestation du programme

Selon le manuel du programme (Hamilton [2002]), le processus d'inscription au programme commence par l'envoi d'une note aux agents de libération conditionnelle à l'établissement Fenbrook pour les informer qu'une session a été prévue¹. Si un agent de gestion des cas estime qu'un délinquant est admissible, il ou elle remplit un formulaire de recommandation et l'envoie au personnel du programme Tupiq. Ce dernier examine le dossier du délinquant pour déterminer s'il répond aux critères d'admission. S'il satisfait aux critères, une entrevue d'évaluation préliminaire a lieu au début de la première semaine du programme. Il s'agit d'une entrevue bilingue semi-structurée d'une heure ou deux que font passer au délinquant deux des intervenants du programme. Une décision finale concernant l'acceptation du délinquant au programme est alors prise. Le délinquant assiste ensuite à une séance d'orientation et remplit des formulaires de consentement. Après quoi, le programme commence.

Ce sont les agents de gestion des cas qui, généralement, orientent les délinquants vers le programme Tupiq. Plus de la moitié (54 %) des participants ont dit qu'un agent de gestion des cas ou un agent de libération conditionnelle les avait aiguillés vers le programme. Les autres l'avaient été par l'agent de liaison inuit ou autochtone, des administrateurs de programmes ou d'autres délinquants.

Le programme Tupiq s'étend sur 16 semaines, et 230 heures de contact étant prévues. Le personnel du programme reconnaît qu'il n'y a pas de magie dans l'ordre de présentation du contenu du programme même s'il y a une logique derrière ses principaux éléments – de la prise de conscience de soi à la préparation de la vie en société en passant par la responsabilisation. Bien des programmes de traitement des délinquants sexuels, y compris ceux qui s'adressent à d'autres populations autochtones, n'ont pas un calendrier aussi intensif. Beaucoup comprennent des séances d'une demi-journée, le reste de la journée étant consacré au travail, aux études ou à d'autres programmes. Certains ont soutenu qu'il est plus efficace d'échelonner les programmes plus intensifs de traitement des délinquants sexuels sur de plus longues périodes, car les participants ont ainsi plus de temps pour absorber l'information et y réfléchir (Marshall [1996]). Dans le cas du programme Tupiq, il serait difficile de le faire en raison de certaines considérations pratiques. En premier lieu, le programme est offert par un personnel contractuel qui ne provient pas des environs. Par conséquent, il faut offrir un programme plus court et plus intense afin de tenir compte de leurs calendriers. De plus, les intervenants ont fait remarquer qu'il est difficile de trouver d'autres activités valorisantes auxquelles les délinquants inuits peuvent participer pendant des demi-journées.

Environ neuf délinquants par session participent au programme Tupiq, même si des intervenants ont dit que ce nombre pourrait être porté à 12 sans que la qualité du programme ne s'en trouve compromise. En raison du petit nombre de délinquants inuits sous responsabilité fédérale, seul un nombre limité de délinquants admissibles peut participer au programme quel que soit le moment choisi. Bien que deux ou trois sessions par année aient été offertes depuis quelques années, maintenant que la liste des participants éventuels a été réduite, il ne sera probablement nécessaire désormais d'offrir le programme qu'une fois par année.

¹ À partir de la 5^e session, d'autres établissements comptant des délinquants inuits ont également été contactés.

En résumé, même s'il peut y avoir des façons plus efficaces et plus économiques d'offrir le programme Tupiq, la prestation du programme est fondée actuellement sur un certain nombre de considérations pratiques. Par exemple, le programme pourrait être plus efficace s'il était échelonné sur une période plus longue. Toutefois, les horaires des intervenants ont influé sur la décision d'établir un programme intensif de 16 semaines. De plus, le programme serait plus efficace en termes de coûts si le nombre de participants était plus élevé. Toutefois, étant donné le petit nombre de délinquants inuits sous responsabilité fédérale, il est assez difficile de trouver des candidats admissibles.

Le personnel

Pour chaque cycle du programme Tupiq, il y a une directrice du programme, une directrice des services cliniques et deux ou trois co-intervenants inuits. De plus, deux guérisseurs inuits du Nord se rendent à l'établissement Fenbrook pour amorcer et terminer la session avec la composante relative à la réconciliation des Inuits.

Les intervenants du programme possèdent une gamme étendue d'expérience et de compétences. La directrice du programme, qui a élaboré le programme, a une connaissance approfondie de l'élaboration de programmes, du counseling des délinquants et du Nord. Même si la directrice des services cliniques n'avait pas d'expérience dans le traitement des délinquants inuits avant sa participation au programme, elle possède une vaste expérience des délinquants sexuels. Les co-intervenants sont tous des Inuits du Nord, et ils ont l'expérience du travail avec les délinquants inuits. Les guérisseurs sont des Aînés du Nord, qui connaissent bien la culture et les traditions des Inuits. Les intervenants ont fait remarquer qu'en plus de faire partie de l'équipe du programme Tupiq, ils travaillent avec l'agent de liaison avec les Inuits, les agents de correction et les agents de gestion des cas de l'établissement concernant le programme et les participants.

Le niveau d'instruction des intervenants varie beaucoup, allant d'un faible niveau de scolarité à des études supérieures. La plupart ont suivi une formation structurée en

animation de programmes et en counseling. De plus, avant leur participation au programme Tupiq, tous les intervenants, sauf un, avaient une expérience des collectivités inuites, et tous, sauf deux, avaient une expérience des délinquants inuits. À l'heure actuelle, les intervenants estiment qu'ils ont une assez bonne connaissance de la culture inuite et des besoins des délinquants inuits. Les guérisseurs du Nord ont un rôle important à jouer dans le cadre du programme Tupiq. Bon nombre ont formulé des idées qui ont été intégrées au programme. En outre, ils sont chargés d'amorcer et de terminer le programme en mettant l'accent sur la culture, l'histoire et les valeurs traditionnelles inuites.

Sur les huit intervenants qui ont participé au programme jusqu'à maintenant, il y a deux hommes et six femmes. Dans tous les cycles du programme, la plupart des intervenants étaient des femmes. Le mélange de l'anglais et de l'inuktitut constitue un aspect particulier du programme. Sur les huit intervenants interrogés, six sont inuits et deux ne le sont pas. Les intervenants inuits ont tous dit qu'ils considèrent le Nunavut comme leur lieu de résidence. Fait important, les intervenants inuits et non inuits ont une expertise particulière qui profite au programme. Certains des intervenants inuits n'ont peut-être pas autant d'expérience du travail dans un milieu correctionnel, mais le programme Tupiq leur offre la possibilité d'acquérir une expérience plus étendue du programme. Par exemple, au cours de la dernière session, un intervenant avait été détaché du ministère de la Justice du Nunavut pour acquérir une expérience du programme. En outre, les intervenants non inuits ont beaucoup appris des intervenants inuits au sujet de la culture et de la tradition inuites.

L'intégration de la culture inuite est de toute évidence considérée comme une composante cruciale du succès de Tupiq. Quatre-vingt-douze pour cent des participants ont dit que les intervenants inuits jouaient un rôle très important dans le succès du programme. Ils ont fait remarquer que le fait de parler l'inuktitut et de comprendre la culture inuite constituait un élément important de ce succès. Un répondant a dit :

Ils me comprennent; ils font de leur mieux pour nous comprendre. Le fait qu'ils puissent interpréter et traduire les documents...si nous ne comprenons pas, ils peuvent nous expliquer. Ils connaissent la culture inuite et ils peuvent trouver des solutions dans notre culture.

Comme le programme fait appel à du personnel contractuel, il y a eu un certain roulement. La directrice du programme et la directrice des services cliniques ont participé à quatre des cinq sessions offertes jusqu'à maintenant (la cinquième était en inuktitut seulement). Un intervenant a participé aux cinq sessions, mais il pourrait ne pas participer aux futurs cycles. Deux autres intervenants ont participé aux quatre premières sessions, mais ont maintenant quitté le programme. La dernière intervenante a participé au programme pendant une session, mais elle est retournée à son poste au ministère de la Justice du Nunavut. Étant donné qu'ils agissent comme entrepreneurs, les intervenants ont certaines responsabilités financières et, à cause de problèmes d'organisation matérielle, ils doivent attendre longtemps avant d'être payés. Cela est d'autant plus grave que les intervenants du Nord ont des frais de déplacement et d'hébergement à payer quand ils viennent à Gravenhurst.

Il est clair que des intervenants d'expérience participent au programme – et leurs compétences et leurs expériences se complètent. Il sera toutefois difficile d'assurer le succès de Tupiq sans la présence continue d'un groupe de base d'intervenants.

Participation de la famille, des victimes et de la collectivité

La meilleure façon de faire participer les membres de la famille et les victimes aux programmes de traitement des délinquants sexuels fait l'objet d'une controverse, et différents programmes adoptent diverses approches. Le personnel du programme Tupiq a examiné attentivement ces questions et il a adopté des politiques prudentes fondées sur l'opinion d'experts et d'intervenants. En général, on encourage les principaux membres de la famille à se renseigner au sujet du programme et à y participer lorsqu'il convient de le faire. Les intervenants ont remarqué que les

délinquants sont très liés à leur famille et que sa participation peut aider à prévenir la rechute. Même si la plupart des intervenants et des répondants clés estimaient que les participants tirent profit de la participation des membres de leur famille, ils ont fait remarquer que ceux-ci ne participaient pas souvent au programme. De même, seulement le quart environ (29 %) des participants interrogés ont dit que des membres de leur famille prenaient part au programme. Ces délinquants étaient généralement assez satisfaits de cette participation.

En général, les victimes ne participent pas au programme. La principale raison qu'ont invoquée les intervenants et les répondants clés était que les victimes ne veulent peut-être pas avoir affaire au délinquant ou peuvent se sentir victimisées une nouvelle fois. Toutefois, ils ont ajouté que les délinquants pourraient tirer parti de la participation des victimes parce que cela aide le délinquant à faire preuve d'empathie à l'égard de la victime et à moins minimiser son crime.

La participation d'agents de liaison dans la collectivité est un aspect particulièrement novateur de Tupiq. De concert avec les comités locaux de justice communautaire et d'autres dirigeants de la collectivité, le personnel du programme repère les personnes ressources pertinentes et respectées dans les collectivités dont sont issus les délinquants. Celles qui sont intéressées reçoivent des renseignements sur le programme et sur les progrès du délinquant. Des contacts téléphoniques bihebdomadaires entre le personnel, le délinquant et son agent de liaison dans la collectivité sont ensuite organisés. En plus de faire participer la communauté au programme, cette approche vise à faire en sorte que des personnes ressources bien renseignées apportent leur appui au délinquant après son retour dans la société. Il est souvent difficile de repérer de telles personnes dans les petites collectivités inuites isolées, mais le personnel a eu un certain succès. Selon les intervenants et les répondants clés, les participants bénéficient fortement de leurs contacts avec les agents de liaison parce que ceux-ci forment un réseau de soutien dans leur collectivité d'origine, qu'ils aident à prévenir la rechute et facilitent l'installation du délinquant après sa mise en liberté. Selon un intervenant :

[Les agents de liaison dans la collectivité] constituent un avantage parce qu'ils transmettent les traditions [inuites] et qu'ils enseignent aux délinquants leur identité – transmises de personne à personne. Ils connaissent l'arbre généalogique, ils connaissent les termes exacts ... et transmettent les connaissances.

Tous les délinquants interrogés ont dit qu'un agent de liaison dans la collectivité avait été désigné pour eux dans le cadre du programme Tupiq. Un grand nombre (46 %) ont dit que leur agent de liaison était un Aîné. Les autres agents de liaison étaient des membres de la famille élargie (17 %), des membres de la famille immédiate (8 %), des travailleurs sociaux (4 %) ou d'autres membres de la collectivité (21 %). La plupart des participants (62 %) ont dit qu'ils avaient des contacts avec leur agent de liaison dans la collectivité quelques fois par mois.

Lorsque le délinquant a terminé le programme Tupiq, il arrive souvent que les agents de liaison dans la collectivité n'aient à peu près plus de contacts avec lui. Par conséquent, le contact peut être perdu pendant les années où le délinquant purge le reste de sa peine. Lorsque le délinquant retourne dans la collectivité après cette rupture du contact, il n'est pas évident qu'il continue de considérer l'agent de liaison dans la collectivité comme une personne ressource. En outre, après cette rupture du contact, les agents de liaison peuvent estimer qu'ils n'ont pas de rôle à jouer dans le succès de la réinsertion sociale du délinquant.

Participants au programme

Caractéristiques

En décembre 2002, 34 délinquants inuits avaient participé à l'un des cinq cycles du programme Tupiq. Cependant, dans un cycle, le programme s'adressait à des délinquants violents autres que des délinquants sexuels. Comme on peut s'attendre à ce que les caractéristiques des délinquants autres que les délinquants sexuels soient

différentes, ils sont exclus de l'analyse. Par conséquent, 27 délinquants sexuels inuits ont participé au programme Tupiq.

Comme l'indique le tableau 1, les participants avaient généralement à peu près 35 ans à leur admission au pénitencier à la suite de leur dernière condamnation. La moitié (48 %) étaient célibataires et 33 % étaient mariés ou vivaient en union de fait. Peu avaient une formation scolaire proprement dite, et un grand nombre étaient chômeurs. Leurs caractéristiques socio-démographiques étaient semblables à celles des délinquants inuits sous responsabilité fédérale qui ne participaient pas à Tupiq².

Comme on pouvait s'y attendre, étant donné que le programme Tupiq cible les délinquants sexuels, l'infraction la plus grave à l'origine de la peine en cours était d'ordre sexuel dans le cas de 85 % des détenus qui ont participé au programme (tableau 2). Les autres (15 %) avaient déjà commis des infractions sexuelles. Ces pourcentages diffèrent quelque peu de ceux des autres délinquants inuits incarcérés dans les établissements fédéraux. Même si l'infraction la plus grave pour laquelle étaient incarcérés le plus grand nombre de délinquants inuits était une infraction sexuelle (49 %), 26 % étaient incarcérés pour homicide. La peine totale moyenne infligée par suite de l'infraction à l'origine de la condamnation est de 5,9 ans pour les participants au programme, soit une peine plus longue que celle imposée aux délinquants qui ne participaient pas au programme (3,8 ans)³.

D'autres renseignements provenaient d'une liste de contrôle des infractions sexuelles. Comme l'indique le tableau 2, la plupart des participants ont été incarcérés par suite d'une agression sexuelle (90 %). Des délinquants moins nombreux ont été incarcérés par suite d'inceste et de pédophilie (20 % respectivement). De plus, la plupart des victimes étaient des femmes adultes (90 %).

² D'après un instantané des délinquants inuits incarcérés dans des établissements correctionnels fédéraux en janvier 2003 – sauf les participants au programme Tupiq.

³ La peine totale moyenne ne tient pas compte des peines d'emprisonnement à perpétuité.

Les participants ont de lourds antécédents criminels. Près de la moitié (48 %) avaient déjà été condamnés par un tribunal de la jeunesse et 86 % avaient déjà été condamnés par un tribunal pour adultes et avaient déjà fait l'objet d'une surveillance dans la collectivité (tableau 3). En outre, 76 % avaient purgé une peine dans un établissement provincial et 29 %, dans un établissement fédéral. Ces pourcentages étaient assez semblables à ceux des délinquants inuits qui n'avaient pas participé au programme.

La majorité des participants avaient connu des échecs par le passé dans le système correctionnel. Près des trois quarts (71 %) n'avaient pas respecté les conditions d'une sanction communautaire et 48 % avaient manqué aux conditions d'une mise en liberté sous condition antérieure. De plus, 33 % étaient en liberté depuis moins de six mois au moment où ils ont été réincarcérés. Quatorze pour cent se sont vu imposer l'isolement par suite d'une infraction disciplinaire, et 10 % s'étaient évadés, avaient tenté de s'évader ou avaient été illégalement en liberté. Ces constatations étaient semblables à celles qui concernaient les délinquants qui n'avaient pas participé au programme.

Au moment de l'admission au pénitencier, 88 % des participants risquaient fortement, selon l'évaluation, de récidiver (tableau 4). Cela n'a rien d'étonnant puisque la plupart des participants sont des délinquants sexuels. En outre, 85 % des délinquants étaient considérés comme ayant de grands besoins en matière de programmes. Tous étaient considérés comme ayant « certains besoins ou des besoins considérables » en matière d'intervention dans le domaine de l'orientation personnelle ou affective, 81 %, dans les domaines de l'abus d'alcool ou d'autres drogues et des questions matrimoniales et familiales. Pour ce qui est de l'abus d'alcool ou d'autres drogues, le pourcentage des participants qui ont été évalués comme ayant de très grands besoins était plus faible que celui des délinquants inuits qui n'ont pas participé au programme.

Près de la moitié (40 %) des participants ont été évalués comme étant très motivés sur le plan d'une intervention au moment de leur admission dans l'établissement. Il s'agit d'une proportion plus forte que dans le cas des délinquants inuits qui n'ont pas participé au programme (17 %).

Les renseignements tirés des entrevues avec les intervenants et les répondants clés ont confirmé l'information provenant des dossiers. Les répondants clés ont dit, au début du programme, que les délinquants inuits avaient souvent des problèmes en ce qui concerne les agressions et la violence, l'abus d'alcool ou d'autres drogues et les traumatismes subis pendant l'enfance. Selon les intervenants, les principaux problèmes auxquels faisaient face les participants étaient la dépression et l'anxiété, l'agression et le manque d'estime de soi. De plus, les répondants clés ont fait état de la pauvreté et de problèmes financiers tandis que les intervenants ont relevé les déficits intellectuels et les questions liées au jeu.

Les entrevues avec l'échantillon de 24 participants ont permis d'obtenir des données de base supplémentaires qui ne figuraient pas dans les dossiers. Tous les délinquants inuits interrogés (100 %) ont dit qu'ils comprenaient ou parlaient une langue inuite (tableau 5). En outre, 75 % ont dit qu'ils étaient très attachés à la culture inuite pendant leur enfance. Toutefois, l'attachement à la culture inuite semble diminuer pendant l'incarcération, car seulement 38 % ont affirmé être attachés à la culture inuite pendant leur incarcération. Par contre, même si seulement 5 % des délinquants inuits ont dit qu'ils étaient attachés à la culture des Premières nations pendant leur enfance, ce pourcentage atteint 25 % pendant l'incarcération. L'attachement à la culture des Premières nations peut s'être intensifié pendant leur incarcération parce qu'ils n'avaient pas facilement accès à la culture inuite.

La plus grande partie (75 %) des répondants ont déclaré qu'ils avaient grandi dans une petite ou une grande ville. De plus, 21 % ont grandi dans un grand ou un petit village ou hameau. Au moment de leur arrestation la plus récente, des pourcentages assez semblables de délinquants inuits vivaient dans une petite ou une grande ville (67 %). La plupart (71 %) des délinquants inuits ont dit qu'ils considéraient une petite ou une grande ville comme leur lieu de domicile actuel, tandis que pour le cinquième (21 %) d'entre eux, le lieu de domicile était un grand ou un petit village ou hameau.

Même s'ils provenaient généralement de régions moins densément peuplées, un pourcentage élevé (41 %) de participants interrogés estimaient qu'une petite ou une grande ville était le meilleur endroit pour être mis en liberté (41 %). La plupart (52 %) ont dit qu'ils projetaient de vivre dans une petite ou une grande ville après leur mise en liberté. Les principales villes où les délinquants inuits projetaient de vivre après leur mise en liberté étaient Iqaluit, Ottawa et Sanikiluaq.

Le tableau 6 présente des données sur les antécédents familiaux et les relations en cours. Près des trois quarts (71 %) des délinquants ont indiqué que leur principal fournisseur de soins pendant leur enfance était l'un de leurs parents ou leurs deux parents. La majorité ont dit qu'ils avaient eu une enfance stable (70 %). Toutefois, bon nombre ont également rencontré des problèmes pendant leur enfance comme la violence et la consommation de drogues ou d'alcool à la maison (79 % et 58 %, respectivement) ainsi que la violence dans leur collectivité (79 %).

Environ la moitié des délinquants inuits interrogés qui avaient un conjoint ou des enfants ont déclaré qu'ils étaient actuellement en contact avec leur conjoint ou conjoint de fait (50 %) ou leurs enfants (59 %). Cependant, 100 % ont dit qu'ils étaient en contact sous une forme ou une autre avec d'autres membres de leur famille comme des frères et sœurs ou leurs parents.

Les renseignements sur les programmes que les participants ont suivis pendant la peine en cours ou des peines antérieures ont été tirés des dossiers des délinquants. Pendant leur peine en cours, à part leur participation au programme Tupiq, 25 des 27 délinquants ont participé à un ou à plusieurs programmes de l'établissement. Comme l'indique le tableau 7, parmi ceux qui ont participé à d'autres programmes pendant leur peine en cours, 84 % ont participé aux programmes de travail de l'établissement, surtout la sculpture. Environ les trois quarts (72 %) ont participé à des programmes éducatifs, 52 % à des programmes de formation professionnelle, 32 % à des programmes de développement des aptitudes cognitives et de compétences psychosociales, 32 %, à des programmes de lutte contre la violence familiale et 28 % à

d'autres programmes pour délinquants sexuels. Environ le quart (24 %) ont participé à des programmes pour toxicomanes et 20 %, à des programmes de maîtrise de la colère. En moyenne, les délinquants ont participé à environ six programmes autres que le programme Tupiq pendant leur peine en cours.

Seuls cinq participants avaient déjà purgé une peine de ressort fédéral. Ils avaient tous participé à des programmes auparavant, y compris des programmes pour toxicomanes, des programmes de travail en établissement et des programmes éducatifs.

À l'heure actuelle, bon nombre des programmes de travail en établissement sont des programmes spéciaux pour Inuits comme la sculpture inuite. Quelques-uns des participants avaient participé à des programmes spéciaux pour Autochtones toxicomanes pendant une incarcération antérieure.

La plupart des délinquants de Tupiq ont participé aux programmes de lutte contre la violence familiale, aux programmes de services psychologiques et de counseling, aux programmes de développement des aptitudes cognitives et des compétences psychosociales, et aux programmes de formation professionnelle. Une petite proportion a participé aux programmes éducatifs. Cela tient peut-être au fait que le programme éducatif est permanent.

Participants appropriés

Le programme Tupiq a recours à des outils d'évaluation standardisés (comme Statique-99) pour la sélection préliminaire des participants éventuels et l'examen des facteurs comme les connaissances, les attitudes, l'empathie envers la victime et la prise de conscience du pattern criminel. Ces outils sont combinés au jugement clinique pour élaborer un programme individualisé de counseling et de soutien offert parallèlement au processus de groupe. La réalisation et l'interprétation des évaluations incombent à la directrice des services cliniques.

Selon le manuel du programme, les critères d'acceptation au sein du programme sont les suivants : auto-identification en tant qu'Inuit et dossier documenté sur deux incidents ou plus de violence sexuelle contre des femmes et(ou) des enfants (Hamilton [2002]). Les délinquants aux capacités cognitives très limitées ou dont les compétences linguistiques ne sont pas suffisantes pour leur permettre de participer activement en inuktitut ou en anglais sont exclus. Les délinquants qui sont très résistants au traitement, mais qui satisfont aux critères du programme sont éliminés, mais on leur offre une forme d'avant-traitement et la possibilité de participer au programme plus tard s'ils en acceptent les conditions. Le programme se limite à neuf délinquants inuits par session.

Comme il est mentionné plus haut, tous les délinquants du programme Tupiq sont inuits, et la plupart ont commis au moins une infraction sexuelle. Les délinquants qui ont participé à la séance sur la « violence » du programme Tupiq n'avaient pas commis d'infractions sexuelles. De plus, les participants au programme Tupiq ont été considérés comme nécessitant un traitement pour délinquants sexuels d'intensité moyenne ou élevée. Le programme de 16 semaines (230 heures de contact) correspond aux programmes de niveau intensif, selon les normes nationales du SCC concernant le traitement des délinquants sexuels. Le personnel du programme a fait remarquer que tous les participants choisis n'ont pas besoin d'un traitement intensif pour délinquants sexuels, mais il estime qu'ils ont déjà divers autres besoins (p. ex. déficit intellectuel, manque d'habiletés et analphabétisme), ce qui, à son avis, justifie les heures de contact supplémentaires.

Les critères de sélection du programme Tupiq permettent également la participation des délinquants inuits qui n'ont pas commis d'infractions sexuelles pourvu qu'ils aient déjà commis des crimes de violence. Toutefois, l'expérience a montré que cette approche n'est pas recommandée. Tupiq a, en effet, essayé un groupe plus hétérogène à une occasion, mais cela n'a pas bien marché. Les processus de groupe et le contenu du programme ne pouvaient être adaptés à tous les participants. De plus, un certain nombre des participants violents qui n'avaient pas commis d'infractions sexuelles ont dû

quitter le groupe à cause d'infractions disciplinaires à l'établissement. Par conséquent, seuls les délinquants sexuels inuits sont maintenant acceptés dans le programme Tupiq.

Quelques délinquants aux capacités cognitives très limitées ou dont les compétences linguistiques ne sont pas suffisantes pour permettre leur participation active au programme ont été exclus de Tupiq. Les délinquants sexuels ayant de très grands besoins qui éprouvaient des problèmes d'excitation sexuelle déviante ont également été exclus, car le programme Tupiq n'a pas été conçu pour ces cas. En fait, très peu de délinquants inuits (peut-être 5 %) admissibles sont exclus en raison de ces critères de sélection préliminaire.

Selon les critères de sélection du programme, les délinquants qui résistent au traitement ne sont pas choisis. Il s'agit des délinquants qui refusent de se reconnaître responsables de leurs infractions sexuelles. Toutefois, les délinquants qui satisfont aux critères d'admissibilité ne sont pas éliminés même s'ils manifestent une certaine résistance initiale. Ces délinquants peuvent participer au premier tiers du programme, mais si leur résistance persiste au-delà des six à huit premières semaines, ils ne seront pas autorisés à continuer. C'est là une restriction raisonnable. Ceux qui poursuivent le traitement même s'ils n'admettent pas leurs infractions après un délai raisonnable retirent généralement peu d'effets bénéfiques de leur participation (Marshall et Williams [2001]). En outre, lorsque d'autres participants admettent ouvertement la responsabilité de leurs infractions, il peut en résulter une dynamique de groupe très difficile si un ou deux membres du groupe refusent, eux, d'assumer la responsabilité de leurs actes. De graves problèmes de confiance peuvent alors surgir entre les participants et le personnel du programme. Ces questions peuvent miner complètement l'efficacité du programme.

Pendant les quatre premières sessions de Tupiq, quelques délinquants ont été invités à quitter le programme à cause de leur résistance. Cela a donné lieu à des divergences d'opinions entre le personnel et la directrice des services cliniques. Selon certains

membres du personnel inuit, les délinquants inuits ont parfois besoin de plus de temps pour reconnaître leur responsabilité. Ils se demandent s'il convient, sur le plan culturel, d'éliminer des délinquants qui n'ont pas encore surmonté leur résistance.

La plupart des intervenants ont dit que le programme permettait de choisir assez efficacement les participants. À leur avis, le processus d'évaluation est très efficace. De plus, ils ont fait remarquer que le processus de sélection fonctionnait mieux parce que beaucoup de personnes y participaient. Afin d'améliorer le processus de sélection, ils ont suggéré de préciser les critères au personnel des établissements qui aiguillent les candidats vers le programme. Ils ont également indiqué que ceux qui procédaient à la sélection doivent comprendre la culture inuite. Enfin, ils ont mentionné qu'il faut mettre davantage l'accent sur le passé des délinquants, notamment en interviewant des membres de la famille ou des personnes de la collectivité.

Il semble que les participants appropriés soient choisis pour le programme Tupiq. Sauf dans le cas de la session qui s'adressait aux délinquants autres que les délinquants sexuels, tous les autres participants sont des délinquants inuits ayant purgé au moins une peine de ressort fédéral par suite d'une infraction sexuelle. Comme l'indique le manuel du programme, les délinquants aux capacités cognitives limitées ou ayant des difficultés sur le plan linguistique ou qui résistent aux programmes sont exclus du programme Tupiq. De plus, les participants sont considérés comme ayant besoin de programmes d'intensité moyenne ou élevée pour délinquants sexuels, ce qui en fait de bons candidats pour Tupiq.

Objectifs du programme

La présente partie du rapport cherche à déterminer si les objectifs du programme Tupiq, énoncés dans le manuel du programme, ont été atteints. Comme l'indique le manuel du programme (Hamilton [2002]), les objectifs du programme Tupiq sont les suivants :

- Le délinquant réintègre la société sans danger pour le public;
- Le taux de récidive des délinquants inuits sous responsabilité fédérale est réduit;

- Le nombre de délinquants inuits sous responsabilité fédérale maintenus en incarcération par la CNLC est réduit considérablement;
- Les collectivités inuites participent activement à la prévention de la rechute.

Nous avons demandé aux intervenants, aux répondants clés et aux participants quels étaient, à leur avis, les objectifs du programme Tupiq. Seulement la moitié des intervenants (50 %), le tiers des répondants clés (35 %) et le quart des participants (26 %) ont mentionné la réinsertion sociale du délinquant sans danger pour le public, un des quatre objectifs énumérés dans le manuel du programme. En outre, 37 % des intervenants, 20 % des répondants clés et 22 % des participants ont dit qu'un des objectifs consistait à réduire le taux de récidive des délinquants inuits sous responsabilité fédérale. Un répondant clé, un intervenant et 4 % des participants ont dit qu'un des objectifs était de réduire le nombre de délinquants inuits sous responsabilité fédérale maintenus en incarcération par la CNLC. Enfin, 37 % des intervenants, mais seulement 5 % des répondants clés et aucun participant n'ont dit qu'un des objectifs était de faire participer activement les collectivités inuites à la prévention de la rechute. Les intervenants, les répondants clés et les participants ont donné d'autres réponses comme mieux comprendre les délinquants, modifier le comportement des délinquants et aider les délinquants à guérir.

On a demandé aux répondants clés dans quelle mesure le programme avait réussi à atteindre les objectifs énumérés dans le manuel. Trente-trois pour cent des répondants ont dit que le programme avait atteint l'objectif consistant à faire participer activement les collectivités inuites à la prévention de la rechute. De plus, le tiers (31 %) a dit que le programme réussissait à réduire le taux de récidive chez les délinquants inuits sous responsabilité fédérale. Vingt-sept pour cent ont dit que le nombre de délinquants inuits sous responsabilité fédérale maintenus en incarcération par la CNLC avait été réduit considérablement par le programme. Enfin, le cinquième (19 %) a dit que le programme aide à la réinsertion sociale du délinquant sans entraîner de danger pour le public.

Les intervenants estimaient généralement que le programme permet jusqu'à un certain point d'atteindre l'objectif consistant à assurer la réinsertion sociale des délinquants sans danger pour le public et à faire participer activement les collectivités inuites à la prévention de la rechute. Ils étaient moins portés à penser que le programme réduisait le taux de récidive chez les délinquants inuits sous responsabilité fédérale ou le nombre de délinquants inuits maintenus en incarcération par la CNLC.

Nous examinons ci-dessous dans quelle mesure Tupiq permet d'atteindre chacun des quatre objectifs énoncés dans le manuel du programme.

Le délinquant réintègre la société sans entraîner de danger pour le public

Afin de déterminer si le programme Tupiq a aidé le délinquant à réintégrer la société sans entraîner de danger pour le public, nous avons examiné les résultats des participants qui ont terminé le programme⁴.

Une grande partie des participants qui ont terminé le programme Tupiq (11%) ont été considérés comme ayant un potentiel élevé de réinsertion sociale. Ce pourcentage est beaucoup plus élevé que celui qui avait été établi avant leur participation au programme (0 %). Cela semble indiquer que le programme a une incidence positive sur la préparation des participants à une réinsertion sociale réussie.

Près de la moitié (44 %, n=11) des participants ont été libérés à un moment donné après avoir participé au programme Tupiq (voir le tableau 14). Environ la moitié de ceux-ci (55 %) ont bénéficié d'une mise en liberté d'office. Des délinquants moins nombreux ont été mis en liberté à l'expiration de leur peine (18 %) ou ont bénéficié d'une semi-liberté ou d'une libération conditionnelle totale (18 % et 9 % respectivement). En moyenne, les participants ont purgé 3,3 ans à partir de la date de leur admission la plus récente dans l'établissement fédéral jusqu'à leur mise en liberté.

⁴ Vingt-cinq des 27 participants ont terminé le programme Tupiq.

Des 11 participants mis en liberté, trois ont été réincarcérés : deux pour manquement aux conditions de la libération conditionnelle et un à la suite de nouvelles infractions (dont la plus grave était une infraction sexuelle). Les participants qui ont été réincarcérés ont passé en moyenne 5,9 mois dans la collectivité avant leur réincarcération.

Les participants avaient de fortes possibilités de réussir leur réinsertion sociale après le traitement, et huit des 11 délinquants libérés sont dans la collectivité depuis un an environ.

Le nombre de délinquants inuits sous responsabilité fédérale maintenus en incarcération par la Commission nationale des libérations conditionnelles est réduit considérablement

Afin de déterminer si le nombre de délinquants inuits sous responsabilité fédérale maintenus en incarcération par la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) a été réduit par suite du programme Tupiq, nous avons examiné les taux de maintien en incarcération des délinquants inuits de 1998-1999 à 2001-2002. Il convient de noter qu'étant donné que le programme Tupiq a commencé en mars 2001, il n'influera probablement pas de façon marquée sur les décisions de maintien en incarcération en 2001-2002.

Comme le montre le tableau 8, selon les données de la CNLC, environ 50 délinquants étaient admissibles à la mise en liberté d'office chaque année entre 1998-1999 et 2001-2002. Le nombre de maintiens en incarcération est demeuré assez stable au fil des ans. Par exemple, en 1998-1999, il a été décidé de maintenir en incarcération 15 % des délinquants admissibles à la mise en liberté d'office. En 1999-2000, 18 % ont été maintenus en incarcération, en 2000-2001, 14 % et en 2001-2002, 16 %. Les pourcentages de délinquants inuits maintenus en incarcération sont beaucoup plus importants que ceux de la population carcérale générale, dont environ 5 % sont maintenus en incarcération (Commission nationale des libérations conditionnelles [2003]).

Ces constatations ne sont pas très surprenantes puisque, depuis la création du programme, seulement 34 délinquants inuits ont participé au programme. Toutefois, quelque soit la journée choisie, il y a environ 100 délinquants inuits dans des établissements correctionnels fédéraux. Il serait donc difficile pour Tupiq d'avoir une incidence sur le nombre de délinquants inuits maintenus en incarcération par la CNLC. En outre, beaucoup d'autres facteurs influent sur les décisions de la Commission des libérations conditionnelles. Par conséquent, même si le programme avait une incidence, il se pourrait qu'elle ne transparaisse pas dans les décisions de la Commission.

Le taux de récidive des délinquants inuits sous responsabilité fédérale est réduit

Comme nous l'avons fait pour l'objectif précédent, afin de déterminer si le taux de récidive des délinquants inuits sous responsabilité fédérale a été réduit par suite du programme Tupiq, nous examinons la récidive des délinquants inuits mis en liberté avant la création du programme (1999-2000) et après sa mise en œuvre (2001-2002). Comme pour les décisions relatives à la libération conditionnelle, il est peu probable que le programme, depuis sa création en mars 2001, ait influé de façon significative sur les taux de récidive des délinquants mis en liberté en 2001-2002.

Dans l'ensemble, 196 délinquants inuits incarcérés dans des établissements fédéraux ont été libérés entre 1999 et 2002 (voir le tableau 9). Le plus grand nombre a été mis en liberté d'office (41 %) ou a été libéré à la fin de la peine (31%). Les autres ont bénéficié d'une semi-liberté (23 %) ou d'une libération conditionnelle totale (4 %). Les écarts entre les années n'ont pas été jugés significatifs, ce qui donne à penser que les types de mise en liberté sont demeurés stables au cours d'une période de quatre ans.

Parmi les délinquants libérés, il n'y avait pas d'écart important entre les pourcentages de ceux mis en liberté en 2001-2002 et de ceux mis en liberté en 1999-2000 qui ont été réincarcérés après un an. Parmi les délinquants mis en liberté en 1999-2000, 39 % ont été réincarcérés moins d'un an après leur mise en liberté. De même, parmi ceux qui ont été libérés en 2001-2002, 32 % ont été réincarcérés moins d'un an après leur mise en

liberté. Comme le programme Tupiq s'adresse aux délinquants sexuels, nous avons procédé à une analyse supplémentaire pour déterminer si les taux de réincarcération des délinquants sexuels inuits en particulier ont varié. Comme cela a été constaté dans le cas des délinquants inuits en général, aucun écart important n'a été relevé entre les délinquants libérés en 1999-2000 (14 % ont été réincarcérés) et ceux qui ont été libérés en 2001-2002 (20 % ont été réincarcérés).

Au total, les trois quarts (75%) des délinquants réincarcérés l'ont été en raison d'un manquement aux conditions de la libération conditionnelle. D'autres ont été réincarcérés après avoir commis une nouvelle infraction (17 %) ou par suite d'un nouveau mandat de dépôt (7 %). La proportion de délinquants réincarcérés à cause d'un manquement aux conditions de la libération conditionnelle, d'un mandat de dépôt et d'une nouvelle infraction, entre 1999-2000 et 2001-2002, n'était pas significative.

D'après ces constatations, jusqu'à maintenant le programme Tupiq ne semble pas avoir une incidence sur les taux de récidive des délinquants inuits.

Les collectivités inuites participent activement à la prévention de la rechute

Même s'il n'y a actuellement aucun programme officiel de suivi dans la collectivité pour les délinquants qui ont participé au programme Tupiq, le personnel du programme a recours à diverses stratégies novatrices pour établir et maintenir des liens entre les participants et les collectivités. En premier lieu, il existe un dialogue permanent avec les intervenants de la collectivité au sujet du programme. De plus, on s'efforce d'établir un lien entre chaque participant et sa collectivité d'origine par l'entremise des agents de liaison dans la collectivité.

Selon les participants et les intervenants, le programme permet d'établir des liens entre le délinquant et sa collectivité d'origine, surtout par l'entremise de l'agent de liaison dans la collectivité. Même si les répondants clés étaient d'avis également qu'un lien était établi par l'entremise des agents de liaison, ils ont fait remarquer que des

problèmes de communication rendaient le lien plus difficile. Par exemple, les délinquants ne parlent aux agents de liaison que quelques fois par mois, et il existe peu de liens avec les autres personnes de la collectivité.

Selon les intervenants et les répondants clés, le programme contribue aux changements positifs dans les collectivités inuites. Cinquante pour cent des répondants clés ont dit que le programme y contribuait dans une grande mesure et 42 %, dans une certaine mesure. Parmi les effets positifs relevés figurent les suivants : une meilleure compréhension du comportement criminel, une meilleure connaissance de la façon d'appuyer les délinquants et de les aider à prévenir la rechute après leur mise en liberté et, au bout du compte – si le programme est efficace – la guérison du délinquant, ce qui peut aider à guérir la collectivité.

On a fait remarquer que le programme Tupiq pourrait avoir encore plus d'effets positifs dans les collectivités inuites si plus de renseignements sur le programme étaient fournis aux collectivités, si les membres de la collectivité étaient amenés à y participer davantage et si était élaboré un programme de suivi dans ces collectivités.

Résumé

En résumé, le programme Tupiq ne semble pas avoir grande incidence sur les objectifs fixés. Toutefois, les objectifs énoncés dans le manuel du programme sont très généraux. Même si le programme Tupiq était efficace, il pourrait très difficilement avoir une incidence sur ces domaines parce que beaucoup d'autres variables peuvent entrer en ligne de compte. Par exemple, même si Tupiq peut avoir une incidence sur la récidive, après la mise en liberté d'un délinquant, beaucoup d'autres facteurs peuvent l'amener à commettre un crime. En outre, le nombre de délinquants qui participent au programme est trop faible pour influencer sur des facteurs comme le nombre de délinquants inuits maintenus en incarcération par la CNLC et la participation des collectivités inuites à la prévention de la rechute. Afin de permettre un examen juste du

programme, il faudrait en modifier les objectifs pour tenir compte adéquatement des changements qu'il est réaliste d'en attendre.

Efficacité du programme Tupiq

Pour examiner l'efficacité du programme Tupiq, nous avons comparé les changements observés chez les participants qui ont terminé le programme. En outre, les différences concernant certaines variables ont été comparées à celles d'un groupe de référence. Enfin, des entrevues avec les intervenants, les participants et les répondants clés ont fourni des renseignements sur les effets positifs du programme et sur la mesure dans laquelle ils en sont satisfaits.

Changements chez les participants

Comme premier indice de l'efficacité du programme Tupiq, nous avons examiné les changements chez les participants après leur participation au programme.

Première indication de l'efficacité, une grande proportion des participants ont terminé le programme. Sur les 27 participants, 25 se sont rendus jusqu'au bout du programme (93 %). C'est là un fait important. Il avait été en effet constaté que les délinquants inuits, en particulier, ont tendance à ne pas terminer les programmes, ce qui peut avoir une incidence sur l'octroi de la libération conditionnelle (Hamilton [2002]).

Comme l'indique le tableau 10, le besoin des participants de suivre des programmes a diminué considérablement entre le moment précédant l'inscription au programme et la période suivant la fin du programme (M = 2,8 contre 2,6). L'examen des besoins individuels n'a révélé aucune différence importante entre la période précédant le programme et la période suivant le programme dans les domaines du fonctionnement dans la collectivité, de l'emploi, de la situation matrimoniale/familiale, de l'attitude, des fréquentations et de l'interaction sociale et de l'abus d'alcool ou d'autres drogues. Toutefois, les participants ont obtenu des scores beaucoup plus faibles en ce qui

concerne le besoin de programmes touchant les questions d'orientation personnelle ou affective. Il s'agit de l'un des domaines ciblés par le programme. Même si Tupiq cherche à combler certains des autres besoins, beaucoup d'autres facteurs peuvent également influencer sur les scores des participants dans ces domaines. Il est également possible que pendant la brève période de participation au programme, ces mesures puissent ne pas être assez sensibles pour mesurer le changement.

Afin de déterminer si les changements sont demeurés stables ou se sont améliorés, nous avons examiné les scores les plus récents des participants. Les scores globaux actuels concernant les besoins étaient même plus faibles qu'après la fin du programme ($M = 2,3$). De même, les écarts importants dans le domaine des questions d'orientation personnelle ou affective étaient même plus faibles qu'après la fin du programme ($M = 3,3$), et un écart important a été observé dans le domaine de l'abus d'alcool ou d'autres drogues ($M = 3,2$).

Le score moyen des participants en ce qui concerne le potentiel de réinsertion sociale n'était pas très différent après la participation au programme du score obtenu avant la participation ($M = 1,3$ contre $1,5$). Toutefois, le score le plus récent des participants sur le plan de la réinsertion sociale était beaucoup plus élevé qu'avant la participation au programme ($M = 1,8$), ce qui semble indiquer que le programme a une incidence positive sur la préparation des participants à une réinsertion sociale réussie. Même si elle est à peine significative, la motivation des participants à l'égard d'une intervention s'est accrue, de la période précédant le programme à la période actuelle ($M = 2,0$ contre $2,4$).

Le psychologue clinicien du programme Tupiq a procédé à d'autres évaluations cliniques avant le début et immédiatement après le programme. Les évaluations comprenaient l'échelle d'évaluation des besoins des délinquants sexuels (SONAR) et la liste de vérification du déni et de la minimisation (LVDM). L'échelle SONAR sert à évaluer le changement chez les délinquants sexuels. Elle mesure cinq facteurs stables (déficits d'intimité, influences sociales négatives, tolérance des infractions sexuelles,

autocontrôle sexuel et autocontrôle général) et quatre facteurs aigus (toxicomanie, humeurs négatives, colère, accès à la victime) (Hanson [2001]). La liste de vérification du déni et de la minimisation, qui vise les agresseurs d'enfants et les violeurs, sert à déterminer si le délinquant nie ou minimise l'infraction (Barbaree [1991]). À la fin du programme, les scores des participants sur l'échelle Sonar et la liste de vérification du déni et de la minimisation avaient diminué considérablement. Cela indique que les participants ont été considérés comme présentant un risque plus faible de récidive sexuelle et moins susceptibles de justifier les distorsions liées à leur crime, après leur participation au programme Tupiq.

Nous avons effectué un examen des incidents en établissement auxquels les participants ont été mêlés au cours de l'année précédant leur inscription au programme Tupiq et de l'année suivant la fin du programme. Comme l'indique le tableau 11, il n'y a aucun écart important dans le nombre d'incidents en établissement auxquels les participants ont été mêlés avant et après leur participation au programme. Dans l'ensemble, 20 % (n=5) des participants ont causé au moins un incident au cours de l'année précédant leur participation. Ils ont commis des agressions, ont fait entrer des objets interdits et causé d'autres incidents avant le programme. La situation était la même au cours de l'année suivant la participation (20 %, n=5). Ces résultats donnent à penser que le programme n'a pas eu beaucoup d'effet sur les incidents en établissement.

Ces constatations font ressortir l'augmentation de la motivation à l'égard d'une intervention et une baisse du besoin de programmes, particulièrement en ce qui concerne les questions d'orientation personnelle ou affective et l'abus d'alcool ou d'autres drogues, après la participation au programme Tupiq. En outre, le programme semble avoir un effet positif sur le potentiel de réinsertion sociale, le risque de récidive sexuelle et les distorsions liées au crime.

Résultats – les participants par rapport au groupe de référence

Comme l'indique la section sur la méthodologie, les résultats des participants qui ont terminé le programme Tupiq ont été comparés à ceux d'un groupe de référence. Ce groupe de référence comprenait des délinquants inuits, appariés selon le sexe, l'âge, l'infraction la plus grave à l'origine de la peine en cours, la durée de la peine globale et la date d'admission.

Selon le tableau 12, après avoir suivi le programme Tupiq, les participants enregistraient des scores sensiblement plus bas que le groupe de référence en ce qui concerne le besoin global en matière de programmes ($M = 2,6$ contre $2,9$). Quant aux domaines des besoins individuels, les participants n'ont pas obtenu des résultats très différents de ceux du groupe de référence pour quatre des sept domaines de besoins. Ils ont, toutefois, affiché des scores sensiblement plus faibles en ce qui concerne les domaines des questions d'orientation personnelle ou affective ($M = 3,5$ contre $3,9$) et de l'abus d'alcool ou d'autres drogues ($M = 3,3$ contre $3,8$) comparativement au groupe de référence. Toutefois, le groupe de référence affichait un score sensiblement plus faible en ce qui concerne les questions matrimoniales et familiales ($M = 2,7$ contre $3,3$). De plus, après le programme Tupiq, les participants ont enregistré un niveau de motivation sensiblement plus élevé que le groupe de référence ($M = 2,2$ contre $1,7$). Aucune différence importante n'a été constatée dans le potentiel de réinsertion sociale entre les participants et le groupe de référence. De même, aucune différence importante n'a été observée en ce qui concerne la participation à des incidents en établissement après la fin du programme Tupiq (tableau 13).

Dans les scores courants, les écarts entre les participants et le groupe de référence demeurent. Il y a toutefois une différence : le groupe de référence n'obtient plus un score sensiblement plus faible pour les questions matrimoniales ou familiales. Autre différence importante : les participants au programme enregistrent maintenant des scores sensiblement plus élevés que le groupe de référence ($M = 1,8$ contre $1,3$)

concernant le potentiel de réinsertion sociale, alors qu'il n'y avait aucune différence immédiatement après la participation au programme.

Comme le montre le tableau 14, même si des pourcentages plus élevés de participants au programme Tupiq que de délinquants du groupe de référence ont été mis en liberté (44 % contre 24 %), cet écart n'est pas significatif. Parmi les participants mis en liberté, le plus grand nombre (55 %) a bénéficié d'une liberté d'office. Ils ont été moins nombreux à être libérés à l'expiration de leur peine (18 %) ou à bénéficier d'une semi-liberté ou d'une liberté conditionnelle totale (18 % et 9 %, respectivement). Les types de mise en liberté ne différaient pas de façon significative par rapport au groupe de référence. En moyenne, les participants au programme Tupiq ont été mis en liberté plus tôt que le groupe de référence (après avoir purgé 3,3 ans contre 3,8 ans); toutefois, cet écart n'était pas significatif.

Il n'y avait aucune différence significative entre les participants au programme Tupiq et le groupe de référence en ce qui concerne la réincarcération. Trois des 11 participants mis en liberté ont été réincarcérés : deux, pour avoir manqué aux conditions de leur libération conditionnelle (abus d'alcool ou d'autres drogues) et le troisième, à la suite d'une nouvelle infraction sexuelle. Ces participants ont été réincarcérés dans un établissement fédéral 5,9 mois en moyenne après leur mise en liberté. Les huit autres délinquants sont dans la collectivité depuis un an en moyenne.

Ces constatations semblent indiquer que ceux qui ont participé au programme Tupiq avaient moins besoin de programmes, en particulier dans les domaines des questions d'orientation personnelle ou affective et d'interventions en matière d'abus d'alcool ou d'autres drogues, que les délinquants du groupe de référence. Ils étaient également motivés à l'égard d'une intervention et avaient un plus grand potentiel de réinsertion sociale. Même s'il n'y avait aucune différence significative en ce qui concerne le moment de la mise en liberté, il n'y avait pas non plus d'écarts sensibles entre les participants et le groupe de référence sur le plan de la réincarcération.

Satisfaction

Nous avons demandé aux intervenants, aux participants et aux répondants clés d'évaluer leur satisfaction à l'égard du programme Tupiq. Dans l'ensemble, les intervenants ont dit qu'ils étaient, somme toute, assez ou très satisfaits du programme. Les trois quarts environ (77 %) des répondants clés se sont dits très satisfaits du programme. La grande majorité des participants (96 %) ont dit que le programme leur avait été très bénéfique, qu'il les avait aidés à mieux s'exprimer et à maîtriser leur colère. Voici ce qu'a dit un répondant :

J'ai constaté que ma colère a commencé à diminuer. Je sais comment résoudre les problèmes. Je peux maintenant éviter les situations qui provoquent la colère. J'ai appris comment parler aux autres de la bonne façon.

Selon les participants, le programme a eu comme effets les plus bénéfiques de les avoir aidés à faire face à leurs problèmes et à exprimer leurs émotions, et de leur avoir fait connaître la culture inuite. Selon un participant :

Je croyais que j'étais seul, mais ce n'était pas le cas. Je croyais que ma famille et mes parents ne m'aimaient plus, mais grâce au programme Tupiq, je me suis rendu compte qu'ils m'aiment. Le programme Tupiq nous aide à [comprendre] l'importance de vivre une vie qui ne soit pas axée sur le crime.

En ce qui concerne les composantes du programme, 87 % des participants ont dit qu'ils étaient très satisfaits des groupes de traitement, 79 %, des groupes de compétences, 75 %, du soutien ou du counseling individuel et 74 %, de la maîtrise de soi. Toutefois, ils ont indiqué qu'aucune composante ne serait aussi efficace sans les autres. Selon les intervenants, la composante relative à la guérison inuite était la plus utile. Ils ont fait remarquer que cette composante avait un effet important sur la motivation parce qu'elle permet aux délinquants de s'habituer à la cohésion de groupe. Les groupes de compétences et le soutien individuel étaient considérés comme très utiles et les groupes de traitements, comme assez utiles.

Dans l'ensemble, les intervenants se sont dit très satisfaits du contenu propre aux Inuits du programme. Ils estimaient que la participation des guérisseurs et des agents de liaison dans la collectivité aidait à l'incorporation de la culture inuite. Ils ont toutefois indiqué que les composantes relatives à la maîtrise de soi et aux compétences pourraient comprendre une composante culturelle plus forte. Ils ont souligné que les Aînés doivent effectuer plus de visites et qu'il faut servir plus souvent de la nourriture traditionnelle.

Quatre-vingt-seize pour cent des participants ont dit être très satisfaits des guérisseurs inuits qui participent au programme, et 78 % ont affirmé qu'ils étaient très satisfaits de l'ensemble des intervenants. Parmi les points forts qu'ils ont relevés chez les intervenants, mentionnons la capacité d'établir des liens avec les délinquants, la volonté de les aider et le fait qu'ils étaient bien renseignés. Lorsqu'on leur a demandé d'évaluer les connaissances des intervenants dans divers domaines, la majorité (83 %) des participants ont dit que les intervenants étaient très compétents lorsqu'il s'agissait de communiquer la matière. En outre, 79 % ont dit que les intervenants possédaient une très bonne connaissance de la culture inuite et 78 %, une très bonne connaissance des méthodes de traitement. Soixante et onze pour cent ont déclaré que les intervenants avaient une très bonne connaissance des collectivités inuites, 69 %, qu'ils étaient très sensibles aux questions relatives aux Inuits, 67 %, qu'ils savaient faire naître l'intérêt et 61 %, qu'ils avaient une très bonne connaissance des besoins des Inuits.

Les intervenants ont dit qu'ils étaient satisfaits de leurs relations avec le personnel du programme en général. Ils estimaient tous qu'ils visaient un objectif commun, qu'ils communiquaient bien l'information et qu'ils avaient des relations professionnelles positives. Ils étaient moins satisfaits de la communication et de la mise en commun de l'expertise professionnelle entre eux. Tous, sauf un, ont indiqué qu'ils avaient eu certains problèmes avec d'autres membres du programme. Il s'agissait le plus souvent de problèmes de communication, de tension entre le personnel et de différences de personnalité. Ils ont mentionné que ces problèmes ont été résolus au cours d'un atelier de guérison pour le personnel du programme Tupiq et de réunions ordinaires.

Nous avons demandé aux intervenants dans quelle mesure ils étaient satisfaits de leurs relations de travail avec les autres employés de l'établissement Fenbrook. Les guérisseurs ont dit qu'ils n'interagissaient généralement pas avec les autres employés. Parmi ceux qui travaillaient avec d'autres employés, la plupart se sont dits assez satisfaits des relations. Toutefois, ils se sentaient un peu isolés du personnel de l'établissement. Les répondants clés de l'établissement ont exprimé le même sentiment. Pour régler ce problème, il faudrait, ont-ils souligné, mettre davantage l'accent sur la liaison avec les Inuits. Ils ont également indiqué qu'il fallait plus de communication entre le personnel du programme Tupiq et les autres employés de l'établissement.

Les participants ont dit que le programme répondait le mieux aux besoins dans les domaines des questions culturelles et spirituelles (87 % ont dit beaucoup), du comportement violent (87 %), des problèmes affectifs (86 %), des idées négatives (78 %) et des difficultés familiales (74 %). Les domaines où le programme ne répondait pas aussi bien aux besoins étaient l'emploi (41% ont dit beaucoup), l'estime et l'acceptation de soi (67 %) et l'abus d'alcool ou d'autres drogues (68 %). Selon certains intervenants et décideurs clés, l'abus d'alcool ou d'autres drogues, le jeu, le counseling inuit individuel et la réinsertion sociale sont quelques-uns des besoins des délinquants auxquels ne répond pas le programme.

Nous avons demandé aux répondants clés dans quelle mesure le programme Tupiq contribue aux changements positifs dans divers domaines; 83 % ont mentionné l'augmentation de la motivation à l'égard d'une intervention, 82 %, l'accroissement de la sensibilisation à la culture, 72 %, la réduction des incidents dans les établissements, 67 %, l'accroissement du potentiel de réinsertion sociale, 63 %, la préparation du délinquant à sa mise en liberté, 53 %, la réduction du risque de récidive et 47 %, la réduction du risque de récidive sexuelle. Les intervenants ont donné des réponses semblables.

En ce qui concerne la réinsertion sociale, 83 % des participants ont dit que le programme Tupiq réussissait à préparer les délinquants à leur réinsertion sociale. Ils

ont indiqué que les aspects les plus utiles du programme comprennent la maîtrise de la colère et la capacité d'exprimer leurs sentiments. De même, selon les intervenants, les aspects les plus utiles du programme visant à favoriser la réinsertion sociale sont la composante relative à la guérison des Inuits, la langue et la tradition inuites, la maîtrise de soi et l'accent mis sur la compréhension du comportement du délinquant et le tort qu'il a causé.

Les intervenants ont généralement indiqué qu'ils n'étaient pas satisfaits du degré de participation des membres de la famille ou des victimes.

Quatre-vingt-onze pour cent des participants ont dit qu'ils étaient satisfaits de leur agent de liaison dans la collectivité et que leur contact avec lui a eu un effet positif sur eux. Les avantages dont ils ont fait état étaient les suivants : un lien continu avec la collectivité, la capacité de parler librement et l'incorporation de la culture inuite. Selon certains répondants clés, la participation des agents de liaison est limitée parce qu'il est difficile de trouver des candidats appropriés et disposés à participer. En général, les intervenants ont dit qu'ils étaient très satisfaits des agents de liaison choisis, de leurs relations avec le personnel du programme Tupiq et du soutien qu'ils ont accordé aux délinquants. Toutefois, certains ont indiqué que les membres de la famille ne sont pas toujours le meilleur choix pour agir comme agent de liaison parce qu'ils sont trop proches du délinquant. Les intervenants ont dit qu'ils étaient légèrement moins satisfaits de la fréquence des contacts entre l'agent de liaison et le délinquant – certains estimaient qu'il serait utile d'accroître les contacts. De l'avis général, les agents de liaison dans la collectivité servaient de tampon pour le personnel et aidaient les délinquants. Selon un intervenant :

[Les agents de liaison dans la collectivité] offrent une motivation incroyable au délinquant. Ils se sentent renforcés par ce qu'ils font. Il importe de continuer de mettre l'accent sur le retour à la maison...

Résumé

Dans l'ensemble, à en juger par les résultats obtenus par le petit nombre de délinquants qui ont participé au programme Tupiq jusqu'à maintenant, celui-ci a remporté un certain succès. Près de 90 % des participants ont terminé le programme. En outre, des changements positifs ont été observés dans l'attitude des participants, notamment une diminution des besoins, particulièrement en ce qui concerne les questions d'orientation personnelle ou affective, et moins de justifications des distorsions relatives à leur crime. Des changements positifs étaient aussi évidents dans le risque que présentaient les participants – y compris un risque plus faible de commettre d'autres infractions sexuelles et un meilleur potentiel de réinsertion sociale. Même s'il est trop tôt pour observer des changements de comportement importants, nous n'avons constaté aucune différence significative, en ce qui touche la réincarcération, entre les participants au programme Tupiq et un groupe de référence. De plus, les réincarcérations étaient attribuables aux manquements aux conditions de la libération conditionnelle plutôt qu'à la perpétration d'autres infractions. Enfin, les participants, les intervenants et les répondants clés ont tous indiqué qu'ils étaient satisfaits du programme et que celui-ci avait des effets bénéfiques sur les participants. À la fin d'une session, un participant a formulé les commentaires suivants :

« ...nous sommes venus de toutes les régions du Nord pour purger notre peine. Le programme nous interpelle, il nous fait penser à nos ancêtres et à leur mode de vie traditionnel. Il nous donne aussi les outils dont nous avons besoin pour retourner dans la société. Nous avons versé quelques larmes de tristesse et quelques larmes de joie. Les intervenantes ont également versé quelques larmes, ce qu'on ne voit pas très souvent. Les larmes sont un moyen de guérison; les larmes servent aussi à exprimer la joie et la tristesse. J'ai participé à quelques programmes depuis que je suis dans le système. Il s'agit de loin de l'un des meilleurs programmes auxquels j'ai jamais participé. Il nous renseigne sur ce dont nous avons besoin pour éviter la réincarcération... Les intervenants possèdent

beaucoup d'expérience dans leur domaine de compétence; les intervenants inuits me fournissent d'excellentes traductions; ils prennent leur temps et ils m'expliquent tout. Je dois connaître tous les étudiants qui participent au programme. C'est une bande de gars très sains – ils semblent savoir ce qu'ils veulent dans la vie. Si j'avais connu ce programme plus tôt, j'aurais demandé un transfèrement il y a longtemps... » (allocution d'un participant au programme)

Améliorations possibles

Comme il a été mentionné plus haut, les participants au programme Tupiq en sont satisfaits et estiment qu'il a eu une influence positive sur eux. De plus, d'après les données sur les résultats, le programme semble avoir produit des changements positifs chez les participants. Toutefois, les participants, les intervenants et les répondants clés ont également relevé certains domaines qui, à leur avis, pourraient être améliorés.

Processus de sélection préliminaire

Les intervenants ont indiqué que le programme Tupiq serait des plus avantageux si le processus de sélection commençait dès que le délinquant est condamné. En outre, ils ont fait état de la nécessité de communiquer davantage avec les autres établissements fédéraux afin de les informer des sessions à venir et de décrire l'objet du programme Tupiq ainsi que les critères de sélection. Ils ont mentionné qu'il importe que les agents de gestion des cas ne désignent que les délinquants qui correspondent aux critères de sélection.

Ils ont également suggéré que le processus d'évaluation porte davantage sur les antécédents du délinquant et comprenne, entre autres, des discussions avec les membres de la famille et de la collectivité. Ils estimaient en outre que ceux qui procèdent aux évaluations doivent comprendre la culture et la langue inuites.

Personnel du programme

Dans l'ensemble, les participants ont dit qu'ils étaient satisfaits du personnel du programme Tupiq. Ils ont toutefois indiqué que les intervenants pourraient écouter davantage et qu'ils avançaient parfois trop vite dans le programme. Ils ont aussi fait état de l'importance du personnel inuit et ont suggéré qu'un personnel inuit plus nombreux intervienne dans le cadre du programme et dans l'établissement. En particulier, ils ont suggéré qu'un psychologue inuit procède à des évaluations, que des conseillers inuits tiennent des séances de counseling individuel et que plus d'Aînés participent au programme. Par exemple, ils ont indiqué qu'il serait utile que les guérisseurs inuits interviennent tout au long du programme, et non seulement au début et à la fin. Toutefois, il en résulterait de toute évidence des coûts supplémentaires considérables pour le programme. Enfin, ils ont mentionné qu'il fallait s'efforcer de faire en sorte que les employés inuits et non inuits soient considérés comme des égaux dans la prestation du programme.

Lorsque nous leur avons demandé comment les relations de travail entre les membres du personnel du programme Tupiq pourraient être améliorées, bien des intervenants ont indiqué qu'il est essentiel de tenir une séance d'orientation appropriée avant la tenue du programme. La séance d'orientation pourrait comprendre des renseignements sur le programme (p. ex. objectifs, approche) et l'établissement. Ils étaient également d'avis qu'une formation permanente sur le programme, l'établissement et les délinquants en général serait aussi utile.

De plus, ils estimaient qu'il doit y avoir une meilleure communication entre les membres du personnel du programme Tupiq. Cela pourrait se faire, entre autres, par des réunions hebdomadaires, une ouverture d'esprit à l'égard des questions et la résolution immédiate des problèmes. Il a également été indiqué qu'il faut tenir compte de la dynamique du personnel lorsqu'on décide d'engager un nouveau membre. L'importance d'améliorer la communication touchait également les communications entre le personnel du programme Tupiq et les autres employés de Fenbrook.

Comme les intervenants ne proviennent pas de la région où se trouve l'établissement et qu'ils sont contractuels, il est difficile de les maintenir en poste. Il faut également aborder les problèmes que rencontre le personnel. Une séance d'orientation initiale portant sur l'établissement, les délinquants et le programme devrait être obligatoire. En outre, la communication entre les membres du personnel revêt de l'importance – il doit y avoir des réunions hebdomadaires des intervenants. De plus, il devrait y avoir plus de communications entre le personnel du programme Tupiq et les autres employés de l'établissement. Cela est d'autant plus important que le personnel du programme Tupiq est intégré à l'établissement et peut apprendre du reste du personnel.

Conception du programme

En ce qui concerne le programme même, les intervenants ont dit qu'on pourrait l'améliorer en en prolongeant la durée de façon à pouvoir étaler davantage les diverses composantes au besoin. Certains ont indiqué qu'il fallait s'éloigner du programme strict et faire preuve de plus de souplesse. Ils ont également mentionné que le programme aurait plus d'effets bénéfiques s'il était offert dans le Nord. Le personnel du programme reconnaît que différentes combinaisons d'éléments de programme sont possibles. En fait, on a indiqué que des ajustements sont constamment apportés tout au long du déroulement du programme.

Les intervenants et les répondants clés ont également indiqué qu'il pourrait être nécessaire de créer des programmes distincts sur l'abus d'alcool ou d'autres drogues ou une composante précise du programme actuel. Certains ont également dit qu'on pourrait aborder la question du jeu en offrant une séance à ce sujet. En outre, on a suggéré d'établir un lien entre le programme Tupiq et d'autres programmes actuellement en vigueur.

En ce qui concerne des composantes précises du programme, certains ont relevé la difficulté de passer du groupe de la guérison à celui de la maîtrise de soi. Le problème du groupe de la maîtrise de soi était qu'il ne s'intègre pas à une approche inuite et qu'il

doit compter plus de séances sur des facteurs de risque précis. On a également fait remarquer que le contenu de la composante relative aux compétences pourrait être plus holistique et comprendre plus de compétences dans le domaine de la guérison. Certains ont indiqué que le counseling individuel doit être plus souple parce que certains participants ont besoin de plus de temps que d'autres. On a mentionné que la partie sur la culture et la tradition inuites doit être approfondie. D'aucuns ont suggéré d'élargir la composante relative aux agents de liaison dans la collectivité et d'accroître le nombre de contacts. Il a été indiqué qu'il importe d'intégrer la guérison inuite dans tout le programme.

Même s'il est clair que la culture inuite fait partie intégrante du programme et que les intervenants inuits sont considérés comme faisant partie de l'équipe du programme Tupiq, certains intervenants ont indiqué que les recommandations des guérisseurs et des intervenants inuits ont moins de poids que les recommandations du psychologue. Ce phénomène tient peut-être au fait que le personnel de l'établissement est habitué à une structure de présentation de rapports et ne sait peut-être pas comment intégrer les recommandations des guérisseurs et des intervenants inuits. Il est primordial que la direction du programme ait confiance dans les connaissances culturelles et l'expertise des Inuits et qu'elle les respecte.

Participation d'autres personnes

Même si tous les répondants estimaient que les participants bénéficieraient de la participation des membres de leur famille et des victimes, les victimes sont absentes et la participation des membres de la famille est limitée. Il faut chercher à adopter des stratégies visant à faire participer davantage les membres de la famille. Toutefois, la question de la participation de la victime est complexe et peut victimiser davantage la victime. Il faut examiner cette question de manière plus approfondie afin de décider si les avantages de la participation de la victime l'emportent sur les aspects négatifs.

La participation des agents de liaison dans la collectivité constitue de toute évidence un aspect important du programme Tupiq. Toutefois, on semble généralement d'avis que les participants bénéficieraient d'une plus grande participation des agents de liaison dans la collectivité. En outre, l'élaboration de mécanismes qui assureraient la poursuite de leur intervention auprès des participants après la fin du programme et leur mise en liberté favoriserait leur réinsertion sociale.

Réinsertion sociale

La capacité et les ressources locales posent problème dans bien des collectivités inuites, en particulier en ce qui concerne le soutien aux délinquants qui réintègrent la société et les programmes de prévention et de soutien offerts au niveau local aux victimes et aux délinquants. Pour ces raisons, les possibilités de renforcer les liens avec les collectivités, les organismes et les gouvernements inuits devraient être examinées, comme celles offertes par les articles 81 et 84 de la *LSCMLC*.

Après leur participation au programme Tupiq, les délinquants ont besoin d'un certain suivi. La plupart des répondants ont indiqué qu'il faut élaborer un programme de suivi dans la collectivité. Ils ont également dit qu'il faut trouver une option pour la libération conditionnelle des Inuits. Il est évident qu'il faut examiner davantage la meilleure façon d'établir un lien entre le programme en établissement et la collectivité. À l'heure actuelle, il n'y a pas de programmes supervisés dans la collectivité pour les délinquants inuits dans le Nord. Si des délinquants inuits sont mis en liberté dans le cadre de programmes résidentiels communautaires supervisés dans le Sud, le taux d'échec est élevé. Pour cette raison, nombre de délinquants inuits finissent de purger leur peine dans des établissements correctionnels, puis retournent dans leurs collectivités sans bénéficier d'une mise en liberté graduelle.

Le personnel du programme Tupiq pourrait essayer d'améliorer ses communications avec les maisons de transition et le personnel chargé du traitement dans la collectivité. En outre, les agents de libération conditionnelle devraient mieux connaître le

programme Tupiq pour pouvoir préparer les délinquants à leur mise en liberté. Le programme pourrait aussi prévoir plus de contacts avec les agents de liaison dans la collectivité après la mise en liberté.

Soutien du SCC

On a demandé aux intervenants et aux répondants clés comment le SCC pourrait contribuer à améliorer le programme Tupiq. En premier lieu, les intervenants ont dit qu'il fallait créer une structure stable pour le programme, notamment assurer un financement permanent stable, décider de la fréquence du programme et établir des calendriers réguliers, élaborer des contrats-types ou engager un personnel permanent, offrir une orientation et une formation appropriées, et régler les questions administratives et logistiques liées aux finances, au logement et aux déplacements. Il a également été mentionné que le programme Tupiq devrait faire partie d'un ensemble élargi de programmes afin que le personnel du programme puisse interagir avec les concepteurs et conseillers d'autres programmes.

On a également indiqué que le SCC pourrait aider à déterminer l'importance de la culture et de la tradition inuites dans les programmes. Il importe de reconnaître les différences entre les délinquants inuits et les délinquants blancs. Il serait utile d'enseigner la culture inuite au personnel des établissements fédéraux.

En ce qui concerne la réinsertion sociale, le SCC peut aider à déterminer les options de libération conditionnelle des inuits dans la collectivité, y compris l'élaboration d'un programme post-Tupiq. Il a également été indiqué que le SCC pourrait fournir des renseignements sur le programme aux collectivités.

Coût⁵

Le coût du programme Tupiq est plus élevé que celui d'autres programmes de traitement des délinquants sexuels en vigueur au SCC. Un programme d'intensité moyenne coûte environ 140 000 \$ par année, ce qui comprend normalement deux sessions de quatre à cinq mois chacune⁶. Par contre, le coût d'une session de 16 semaines du programme Tupiq s'élève à environ 190 000 \$, soit 160 000 \$ pour la dotation en personnel et 30 000 \$ pour les déplacements. Il s'agit du double environ du coût du programme de traitement des délinquants sexuels d'intensité moyenne offert dans les autres établissements. Comme l'indique le tableau ci-dessous, le programme fait appel à une directrice des services cliniques à temps partiel, à une directrice du programme pendant deux mois, à trois co-intervenants pendant trois mois et à deux guérisseurs inuits pendant un mois.

Personnel	N ^{bre}	Indemnité quotidienne	N ^{bre} de jours	Coût
Directrice des services cliniques	1	726	72	52 000
Directrice du programme	1	350	40	14 000
Intervenants	3	300	90	81 000
Guérisseurs inuits	2	300	20	12 000
				159 000
Déplacements/logement:				
Directrice du programme	1	--	--	6 000
Intervenants	3	--	--	18 000
Guérisseurs inuits	2	--	--	6 000
				30 000
TOTAL				189 000

⁵ Des parties de la présente section sont fondées sur les données de Hylton [2003].

⁶ Pamela Yates, gestionnaire des programmes de traitement des délinquants sexuels – Programme national de traitement des délinquants sexuels d'intensité moyenne.

De plus, dans le cas de certaines sessions, il y a des coûts supplémentaires pour le suivi du programme et la formation. Par exemple en 2002-2003, une somme supplémentaire de 11 000 \$ était nécessaire pour former les nouveaux co-intervenants inuits et une somme de 22 000 \$ était requise pour permettre à la directrice des services cliniques d'offrir un programme de suivi de faible intensité. Il faut séparer ces coûts du coût global du programme.

Voici certaines des raisons des coûts élevés :

- Comme le programme en est au stade expérimental, il y a des coûts liés à la mise sur pied et à la formation initiale, à des séances d'information sur le programme offertes dans d'autres établissements et dans des organismes inuits et à la modification du programme;
- Tout le travail du personnel est effectué dans le cadre de contrats – les contrats sont plus coûteux que l'embauche de personnel pour une période indéterminée;
- Il y a des coûts élevés de déplacement et de logement parce que la directrice du programme, les intervenants et les guérisseurs inuits ne vivent pas à Gravenhurst. Comme ils ne s'installent pas de façon permanente, leurs coûts de logement sont payés par le SCC;
- Le programme lui-même est coûteux – 16 semaines de traitement intensif et recours important à des ressources externes.

Il importe aussi de noter qu'en plus de s'adresser aux délinquants sexuels, le programme Tupiq aborde d'autres questions comme le développement des aptitudes cognitives, la violence familiale, la maîtrise de la colère et l'abus d'alcool ou d'autres drogues. Par conséquent, même s'il est plus coûteux à offrir, il est plus intensif et porte sur plus de domaines de besoins que les autres programmes actuellement offerts aux délinquants sexuels au SCC. En outre, contrairement à d'autres programmes où la seule responsabilité des intervenants consiste à offrir le programme, le personnel du programme Tupiq remplit d'autres fonctions. Par exemple, la directrice des services cliniques fait toutes les évaluations des délinquants inuits à Fenbrook. La directrice du programme présente des séances d'information et assure la formation des intervenants,

et elle demande aux autres établissements de désigner des candidats éventuels au programme. En plus du rôle qu'ils jouent dans le programme Tupiq, les guérisseurs inuits sont les seuls Aînés inuits à l'établissement Fenbrook; ils participent donc aux cérémonies et offrent des services de counseling aux autres délinquants inuits.

S'il fallait réduire les coûts, il y a un certain nombre de domaines où l'on pourrait envisager de le faire. En premier lieu, la durée du programme pourrait être abrégée. À cette fin, il faudrait supprimer certaines composantes du programme. Toutefois, un certain nombre de répondants ont suggéré d'allonger la durée du programme et d'ajouter d'autres composantes. On ne sait donc pas trop s'il s'agit d'une option viable.

Une autre possibilité serait d'apporter des modifications à l'effectif du programme. Par exemple, la directrice des services cliniques pourrait superviser le programme, ce qui pourrait permettre d'économiser le coût du salaire et du logement de la directrice du programme. Il serait peut-être possible aussi de demander à un autre psychologue de Fenbrook de superviser le programme, ce qui pourrait réduire les coûts au titre de la directrice du programme et de la directrice des services cliniques, mais pas complètement. Une autre possibilité serait de demander à la directrice du programme de superviser le programme. Cela ne répondrait pas aux normes nationales du SCC en matière de programmes de traitement des délinquants sexuels, mais c'est aussi le cas d'au moins un autre programme pour délinquants sexuels au sein du SCC (le programme Clearwater).

Il serait aussi possible de réduire les coûts en faisant moins appel aux ressources externes comme les guérisseurs du Nord ou les intervenants contractuels. Toutefois, il était clair d'après les entrevues avec les participants, les intervenants et les répondants clés que le recours aux guérisseurs est l'un des aspects les plus importants du programme Tupiq. De plus, il est évident que les intervenants inuits constituent un élément crucial du succès du programme. Toutefois, engager du personnel permanent à temps plein au lieu de recourir à du personnel contractuel permettrait de réaliser des économies d'échelle. Cela contribuerait également à résoudre les problèmes de

recrutement et de maintien en poste du personnel, qui seront toujours sources de vives préoccupations, à créer des possibilités d'élaboration d'autres programmes et à réduire les coûts de déplacement, de subsistance, de recrutement et de formation. Toutefois, on ne sait pas exactement s'il serait possible de recruter et de maintenir en poste le personnel dans la collectivité actuelle. Les possibilités de le faire seraient de beaucoup meilleures si le programme était offert dans une région urbaine comptant une importante population inuite (p. ex. Ottawa). Cette option pourrait cependant éliminer une bonne partie de l'influence du Nord.

En résumé, il y a de bonnes raisons qui expliquent pourquoi le programme Tupiq est coûteux, mais il existe peut-être des possibilités de réduire les coûts. Il faudrait examiner ces possibilités du point de vue de l'incidence qu'elles auraient sur le succès du programme. Par exemple, étant donné les observations des divers répondants, il ne serait pas judicieux de ne plus recourir aux guérisseurs inuits. Il importe également au plus haut point de maintenir et, en fait, d'accroître la participation des intervenants inuits. Il serait possible de réduire les coûts en diminuant la gestion par la directrice du programme ou la directrice de services cliniques lorsque le programme sera plus stable. Enfin si le programme était structuré de manière à permettre une prestation uniforme, l'embauche de personnel permanent pourrait être une option viable.

Adaptation du programme Tupiq

Adapter le programme aux autres délinquants

On a demandé s'il est possible d'adapter le programme Tupiq à d'autres délinquants inuits. Même si la plus grande partie des délinquants inuits sous responsabilité fédérale sont incarcérés par suite d'infractions sexuelles, il y a de plus en plus de délinquants inuits qui sont jeunes, violents et incarcérés pour des infractions comme le vol qualifié⁷. La question qui se pose est la suivante : le programme peut-il être adapté aux besoins de tels délinquants?

⁷ Données de Jim Spicer d'après le SGD (2002).

Comme il a été mentionné plus haut, un cycle du programme s'adressait à des délinquants autres que des délinquants sexuels. Les résultats de ce cycle n'ont pas été concluants, et certains des participants n'ont pas terminé le programme. Toutefois, cinq des six intervenants et 89 % des répondants clés ont dit qu'ils croyaient que le programme pourrait être adapté à d'autres délinquants inuits. Ils ont indiqué que le programme Tupiq pourrait être révisé pour tous les groupes de délinquants inuits, sauf ceux ayant des problèmes psychologiques ou d'apprentissage qui les empêcheraient de faire partie d'un groupe et d'apprendre. Ils ont aussi mentionné que les délinquants devaient avoir commis des infractions semblables – ils ne devraient pas être mélangés.

Les intervenants ont indiqué que les éléments relatifs à la culture et à la tradition inuites sont transférables aux programmes à l'intention d'autres délinquants inuits. De plus, ils ont mentionné que la guérison inuite, les liens avec la collectivité et les compétences sont aussi transférables. Ils estimaient que les éléments qui ne sont pas transférables sont ceux qui s'adressent expressément aux délinquants sexuels. Cela comprend une partie du groupe de maîtrise de soi qui s'adresse expressément aux délinquants sexuels. Il faudrait changer cela pour répondre aux besoins particuliers du groupe de délinquants.

Adapter le programme à d'autres contextes

Il faut également se demander si le Tupiq pourrait être adapté à d'autres établissements fédéraux ou provinciaux-territoriaux ou d'autres collectivités. Cinq des six intervenants et 94 % des répondants clés étaient d'avis que cela serait possible. La plupart estimaient qu'il serait plus facile d'adapter le programme à des établissements territoriaux ou fédéraux du Nord qu'à des établissements du Sud. Selon eux, certains des avantages de l'adaptation du programme étaient que s'il était offert dans le Nord, l'accès aux ressources comme le personnel, le soutien communautaire et les organismes inuits serait meilleur. Il serait également plus proche du lieu de résidence des délinquants inuits.

Toutefois, il n'y aurait peut-être pas une population assez nombreuse pour justifier la mise sur pied d'un programme comme Tupiq dans d'autres établissements. En outre, il pourrait être difficile de trouver des intervenants assez qualifiés. Il importe que le personnel ait la capacité de communiquer, qu'il connaisse bien la culture inuite et qu'il ait une expertise en animation de programme et en counseling. De plus, dans les établissements provinciaux ou territoriaux, les délinquants peuvent ne pas être incarcérés pendant une période assez longue pour participer à un programme comme le programme Tupiq.

Les six intervenants et tous les répondants clés ont dit que certains aspects du programme Tupiq pourraient être mis en œuvre à l'extérieur des établissements dans les collectivités du Nord. La mise en œuvre d'un programme dans les collectivités du Nord offrirait la possibilité d'accroître le contenu et les ressources inuits. Ils estimaient également que le contenu du programme pourrait être intégré dans les réalités de la collectivité et que les participants pourraient mettre en pratique, dans un contexte communautaire, ce qu'ils ont appris. Il serait toutefois difficile de diriger un groupe fermé, il faudrait modifier la taille du groupe, il serait difficile de trouver du personnel compétent pour offrir le programme et il faudrait trouver du financement.

On estimait que tout programme mis en œuvre dans la collectivité devrait être moins structuré que le programme actuel. Il se pourrait qu'il faille adapter des éléments à un groupe en milieu ouvert. Il faudrait aussi mettre davantage l'accent sur les traditions et les méthodes de survie inuites. Toutefois, les aspects relatifs à la guérison et aux compétences seraient des éléments cruciaux de tout programme communautaire.

CONCLUSION

Le projet visait à examiner le programme Tupiq en vigueur à l'établissement Fenbrook. Comme il s'agit d'un programme pilote, nous ne disposons que de renseignements préliminaires sur ses effets. Par conséquent, il est prématuré d'envisager une évaluation à grande échelle pour le moment. Il faudrait cependant examiner le mode de fonctionnement du programme et les problèmes auxquels il fait face avant que le modèle de programme actuel ne devienne permanent. Si le programme se poursuit, il faudrait envisager une évaluation plus exhaustive après qu'un nombre suffisant de délinquants y auront participé.

Succès du programme

Compte tenu du petit nombre de délinquants qui ont participé au programme Tupiq jusqu'à maintenant, celui-ci a remporté un certain succès. En premier lieu, 93 % des participants ont terminé le programme. Il s'agit d'un fait important, car en général, de nombreux délinquants inuits ne se rendent pas au bout des programmes (Hamilton [2002]). De plus, des changements positifs ont été observés dans l'attitude des participants, dont une baisse du besoin de programmes, particulièrement en ce qui concerne les questions d'orientation personnelle ou affective et l'abus d'alcool ou d'autres drogues, et une diminution de la justification des distorsions relatives à leur crime. Au cours des entrevues avec les participants, les intervenants et les répondants clés, tous ont indiqué qu'ils étaient satisfaits du programme et qu'ils croyaient que les participants en bénéficiaient. Des changements positifs étaient également évidents dans les risques que présentaient les participants – dont un risque plus faible de récidive sexuelle et un potentiel de réinsertion sociale accru. Il est trop tôt pour constater des changements de comportement importants, car seuls 11 des participants ont été mis en liberté. Parmi ces derniers, on n'a observé aucun écart important en ce qui concerne la réincarcération si on les compare à un groupe de référence. Trois des onze participants libérés après le programme ont été réincarcérés : deux par suite de manquements aux conditions de la libération conditionnelle (consommation d'alcool ou d'autres drogues) et le troisième, par suite d'une nouvelle infraction. Les huit autres

délinquants poursuivent leur réinsertion sociale sans entraîner de danger pour la société depuis environ un an.

Ces résultats donnent une bonne idée du succès du programme Tupiq. Après qu'un plus grand nombre de délinquants auront participé au programme, il sera possible de procéder à un examen plus approfondi des résultats.

Les objectifs du programme Tupiq, énoncés dans le manuel du programme, ratissent très large. Par conséquent, il n'est peut-être pas surprenant que le programme n'ait pas atteint tous les objectifs. Même si Tupiq était très efficace, il serait fort difficile qu'il ait une incidence dans ces domaines. Beaucoup d'autres choses peuvent avoir un effet sur ces objectifs. Par exemple, bien que le programme puisse finir par avoir une incidence sur la décision de maintenir en incarcération les délinquants, beaucoup d'autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte. En outre, le nombre de délinquants qui participent au programme Tupiq est trop faible pour influencer sur des facteurs comme le nombre de délinquants inuits maintenus en incarcération par la CNLC, les taux de récidive globaux et la participation des collectivités inuites à la prévention de la rechute. Afin d'examiner le programme de façon plus juste, il faudrait en modifier les objectifs pour tenir compte adéquatement des changements qu'il serait réaliste d'attendre du programme.

Voici certaines suggestions, fondées sur le projet de recherche, à suivre pour assurer le succès du programme :

- Réviser les objectifs du programme pour les faire correspondre davantage à ce qu'il est réaliste d'attendre du programme.
- Appliquer d'autres mesures d'évaluation préalable et postérieure de l'attitude qui soient plus sensibles au changement.
- Lorsque le programme aura été offert pendant une période plus longue et que plus de participants auront été mis en liberté, examiner le taux de récidive et l'évolution à long terme des délinquants.

- Étant donné que les participants ont des besoins très importants dans le domaine de la toxicomanie et que deux participants ont été réincarcérés pour avoir violé une condition relative à la consommation d'alcool ou d'autres drogues, on pourrait envisager d'élaborer un module pour le programme qui porterait expressément sur l'abus d'alcool et la consommation d'autres drogues. Par ailleurs, l'élaboration d'un programme distinct sur l'abus d'alcool ou d'autres drogues pourrait être utile.

Conception du programme

On a conçu le programme Tupiq après avoir reconnu la nécessité d'aborder les problèmes auxquels font face les délinquants inuits. De plus, il semble représenter actuellement le « nec plus ultra » en matière de contenu en ce qui concerne la prestation de programmes adaptés aux différences culturelles à l'intention des délinquants sexuels inuits. Même si le programme a une validité apparente, les aspects des programmes occidentaux et inuits qui contribuent le plus et le moins à l'efficacité du programme n'ont pas encore été établis. Comme cette évaluation s'appliquait aux résultats, il ne s'agissait pas d'un examen approfondi du contenu du programme.

Il semble que les participants appropriés soient choisis pour le programme Tupiq. Sauf dans le cas d'une session qui comprenait des délinquants autres que des délinquants sexuels, tous les autres participants sont inuits et ont été condamnés au moins une fois à purger une peine dans un établissement fédéral par suite d'une infraction sexuelle. Comme l'indique le manuel du programme, les délinquants aux capacités cognitives très limitées, qui ont des difficultés de langage ou qui résistent aux programmes sont exclus du programme. De plus, les participants au programme ont été évalués comme ayant besoin de programmes d'intensité moyenne ou élevée destinés aux délinquants sexuels, ce qui en fait des candidats au programme Tupiq.

Les données du profil des délinquants inuits montrent que ceux-ci ont divers besoins en matière de programmes. Certains de ces besoins ont trait en particulier à leurs infractions sexuelles; toutefois, ils ont d'autres besoins qui se rapportent, par exemple,

au déficit intellectuel et aux lacunes en matière de compétences. Les autres besoins ont trait à l'abus d'alcool ou d'autres drogues. De plus, certains délinquants inuits violents ne devraient pas participer à un programme ciblé sur les infractions sexuelles. Dans le cadre du programme Tupiq actuel, il n'est pas possible de faire correspondre les niveaux d'intensité des programmes aux niveaux des besoins en traitement des délinquants sexuels. À l'heure actuelle, tous les délinquants participent au même programme, que leurs besoins aient trait à des infractions sexuelles ou à d'autres besoins.

Comme le programme Tupiq est actuellement le seul programme destiné spécialement aux Inuits au sein du Service correctionnel fédéral, certains répondants clés ont suggéré d'offrir le programme plus souvent. De plus, le programme serait plus économique si plus de délinquants participaient à chaque session (il y a 8 participants par session actuellement). Toutefois, comme il n'y a qu'environ 100 délinquants inuits sous responsabilité fédérale incarcérés à un moment donné, il est difficile de trouver des candidats qui répondent aux critères du programme Tupiq. Une possibilité suggérée par certains répondants clés consisterait à élargir les critères d'admissibilité pour accepter les délinquants inuits qui n'ont pas commis d'infractions sexuelles. Toutefois, la seule tentative en ce sens n'a pas été jugée fructueuse. Il est compréhensible que l'on veuille offrir un traitement spécial pour Inuits au plus grand nombre de délinquants inuits possible, mais l'intégration de délinquants autres que des délinquants sexuels à un programme spécial pour Inuits va à l'encontre du principe de l'approche correctionnelle judicieuse en matière de risques et de besoins (Andrews [2001]). D'autres possibilités d'élargissement du programme pourrait peut-être être envisagées, notamment l'élaboration de programmes « dérivés » qui répondent aux besoins des autres délinquants inuits qui ne sont pas des délinquants sexuels. Dans sa conception actuelle, le programme Tupiq ne sera probablement offert qu'une fois par année, car cela semble suffisant étant donné son orientation actuelle et ses critères d'admissibilité. Cela donne à penser qu'il peut y avoir un certain décalage entre les ressources du programme et les besoins des délinquants.

Recourir à d'autres établissements que Fenbrook pourrait permettre d'élargir le bassin de candidats éventuels pour le programme. De plus, il pourrait être utile d'envisager la conclusion d'accords d'échange de services avec d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux. Il pourrait être nécessaire de prendre ces mesures pour élargir le bassin de délinquants admissibles à participer à des programmes spéciaux pour Inuits afin d'en accroître l'efficacité tout en réalisant des économies d'échelle.

Une possibilité de modification du programme consisterait à envisager la « conception de modules » du programme Tupiq. Les composantes du programme relatives aux infractions sexuelles pourraient être séparées des composantes concernant les autres besoins comme le déficit intellectuel ou les lacunes en matière de compétences. De plus, de nouveaux modules pourraient être conçus. Par exemple, des composantes pourraient porter en particulier sur les besoins relatifs à la violence, à l'abus d'alcool ou d'autres drogues et au jeu. Certains modules, comme ceux ayant trait à la culture, à l'histoire et aux valeurs, pourraient être accessibles à tous les délinquants inuits, quelles que soient leurs infractions antérieures ou à l'origine de la peine en cours. De cette façon, le programme Tupiq pourrait évoluer et offrir différents niveaux et types d'options à un échantillon plus vaste de délinquants inuits. Une telle approche modulaire pourrait également permettre un meilleur appariement entre les besoins des délinquants et l'intensité du programme – les délinquants affichant les plus grands besoins pourraient participer à des modules supplémentaires. Il s'agit de l'approche conçue au pavillon de ressourcement Willow Cree pour les délinquants autochtones.

Il faut poursuivre les recherches pour déterminer le niveau de besoin pour les diverses options du programme. Il se peut qu'une approche modulaire ne puisse se justifier que s'il y a un bassin de délinquants inuits plus important où l'on peut puiser. Étant donné le petit nombre de délinquants inuits sous responsabilité fédérale (environ 100 délinquants incarcérés à un moment donné), il est assez difficile de trouver des candidats appropriés. Recourir à d'autres établissements que Fenbrook pourrait permettre d'élargir le bassin de candidats éventuels. En outre, de nouveaux partenariats pourraient aider à régler cette question. Par exemple, il pourrait être utile d'envisager la

conclusion d'accords d'échange de services avec le gouvernement du Nunavut ainsi qu'avec d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux. Il peut être nécessaire de prendre ces mesures pour élargir le bassin de délinquants admissibles à participer aux programmes spéciaux pour Inuits afin d'en accroître l'efficacité tout en réalisant des économies d'échelle.

Au cours des entrevues avec les participants, les intervenants et d'autres répondants clés, il a été suggéré de renforcer la culture inuite dans le cadre du programme, en plus de concevoir des composantes ayant trait à l'abus d'alcool ou d'autres drogues et au jeu. En particulier, ils ont indiqué que les volets maîtrise de soi et compétences pourraient comprendre plus de méthodes de guérison inuites. De plus, ils ont suggéré que les guérisseurs inuits interviennent pendant les 16 semaines du programme. Cette dernière suggestion n'est peut-être pas possible étant donné les coûts élevés qu'elle entraînerait.

Il est clair que des intervenants d'expérience participent au programme – et les compétences des intervenants sont complémentaires. En particulier, on a souligné l'importance des guérisseurs inuits. Toutefois, il sera difficile de maintenir le succès du programme Tupiq sans la présence continue d'un groupe de base d'intervenants. De plus, il faut aborder les problèmes que rencontre le personnel. Une séance d'orientation initiale présentant des renseignements sur l'établissement, les délinquants et le programme devrait être obligatoire. De plus, la communication entre le personnel est importante – il devrait y avoir des réunions hebdomadaires des intervenants. En outre, pour rendre le programme plus efficace, il devrait y avoir plus de communications entre le personnel du programme Tupiq et les autres employés de l'établissement. Enfin, il faut régler les questions administratives auxquelles fait face le personnel contractuel.

Même s'il peut y avoir des façons plus efficaces et plus économiques d'offrir le programme Tupiq, la prestation de celui-ci est fondée actuellement sur un certain nombre de considérations pratiques. Par exemple, le programme peut être plus efficace s'il est offert sur une période plus longue, ce qui laisse aux participants le temps de

réfléchir. Toutefois, la décision d'offrir un programme intensif de 16 semaines est largement tributaire de considérations pratiques ayant trait au contrat passé avec le personnel du programme. Un programme plus long et moins intensif pourrait être envisagé si le personnel du programme était chargé de présenter des modules différents du programme à d'autres délinquants inuits. Cette possibilité est également intéressante parce qu'elle répondrait davantage au besoin du SCC de perfectionner et de maintenir en poste le personnel hautement spécialisé qui doit participer à la prestation de programmes spéciaux pour Inuits. Au lieu de confier en sous-traitance un programme plus restreint, un personnel permanent pourrait être engagé pour concevoir et offrir des programmes permanents spéciaux pour Inuits à une gamme plus étendue de délinquants inuits.

Même si les résultats de l'étude indiquent que les participants bénéficieraient de la participation des membres de leur famille et des victimes, ceux-ci ne participent à peu près pas au programme. Il faudrait établir des stratégies pour faire participer davantage les membres de la famille. Toutefois, la question de la participation des victimes est complexe et pourrait revictimiser la victime. Il faut procéder à un examen plus approfondi de cette question afin de décider si l'avantage de la participation de la victime l'emporte sur les aspects négatifs. La participation des agents de liaison dans la collectivité constitue de toute évidence un aspect important du programme Tupiq, et les participants bénéficieraient d'une intervention accrue de ces derniers.

Enfin, il est clair que le programme Tupiq est coûteux à offrir. Comme l'indique le présent rapport, il y a de bonnes raisons qui expliquent le coût de fonctionnement du programme. Toutefois, il peut aussi y avoir des possibilités de réduire les coûts. Il faut envisager ces possibilités en fonction de leur incidence éventuelle sur le succès du programme. Par exemple, il importe de maintenir et, en fait, d'accroître la participation des intervenants et des guérisseurs inuits. On pourrait obtenir certaines réductions des coûts en diminuant les coûts de gestion après la stabilisation du programme. Enfin, si le programme était structuré de manière à permettre de l'offrir régulièrement, l'embauche de personnel permanent pourrait être une option viable.

Voici certaines suggestions visant à améliorer la conception du programme :

- Effectuer une autre étude sur les aspects des programmes occidentaux et inuits qui contribuent le plus et le moins à l'efficacité du programme.
- S'assurer que, compte tenu de sa conception actuelle, le programme cible les types de délinquants appropriés. Par exemple, le programme a été conçu pour les délinquants sexuels et il ne convient pas aux délinquants qui ne sont pas des délinquants sexuels.
- Examiner la possibilité de concevoir des modules pour le programme Tupiq afin de répondre avec plus de souplesse aux besoins des délinquants inuits en matière de programmes. Ou bien élaborer des éléments ou des programmes distincts qui portent sur l'abus d'alcool et d'autres drogues et le jeu.
- Veiller à ce que qu'il y ait un nombre suffisant de participants à chaque session (de 8 à 12 participants). À cette fin, il faudrait assurer une meilleure liaison avec d'autres établissements.
- Modifier les éléments du programme (p. ex. la maîtrise de soi) pour y intégrer davantage la culture inuite.
- Examiner des façons de renforcer le rôle des guérisseurs inuits dans le programme.
- Tenir des séances d'orientation à l'intention des nouveaux intervenants du programme Tupiq ainsi que des réunions hebdomadaires.
- Accroître les rapports du personnel du programme Tupiq avec d'autres employés chargés de programmes et le personnel de l'établissement en général.
- Stabiliser le programme – notamment confirmer le financement et le personnel du programme.
- Examiner plus à fond les avantages de faire participer les membres de la famille et les victimes.
- Élaborer des procédures pour faire en sorte que des agents de liaison dans la collectivité appropriés soient choisis; recourir davantage à ces agents.
- Envisager des possibilités de réduire le coût du programme.

Continuum de soins

Une autre question soulevée dans la présente étude a trait à la prestation d'un continuum de soins aux délinquants sexuels inuits. À l'heure actuelle, le programme Tupiq est la seule option offerte aux délinquants sexuels inuits. Pour beaucoup, la possibilité de participer au programme peut être offerte au début de leur peine, et les possibilités adaptées à leur réalité culturelle pour maintenir les acquis et assurer la surveillance et le suivi dans la collectivité sont limitées. L'absence de suivi et d'éléments communautaires nuit à l'efficacité générale du programme. Comme il est indiqué plus haut, même si le programme est efficace, l'absence d'options dans la collectivité après la mise en liberté peut créer une situation qui compromet la réinsertion sociale des délinquants inuits.

La création de liens communautaires est un élément essentiel du soutien offert dans la collectivité après la mise en liberté. Cependant, ces liens communautaires ne sont généralement pas maintenus après la fin du programme. L'élaboration de mécanismes qui assureraient le maintien de tels liens avec les participants après la fin du programme et la mise en liberté favoriserait la réinsertion sociale des délinquants. Pour permettre l'élaboration de liens communautaires plus solides, il faudra probablement que le SCC établisse des partenariats avec les collectivités inuites locales. Au moment de l'établissement de ces partenariats, il faudra tenir compte de leur orientation – seront-ils limités à la surveillance et au suivi des délinquants ou comprendront-ils le renforcement des capacités, la prévention et d'autres éléments?

Il pourrait être avantageux d'offrir le programme à un autre endroit même si le soutien du personnel et des administrateurs de l'établissement Fenbrook a joué un rôle important dans le succès du programme jusqu'à présent. Néanmoins, offrir le programme dans un endroit moins isolé, comme Ottawa ou Kingston, présenterait des avantages distincts. Il y aurait aussi des inconvénients comme le manque d'influence du Nord dans les collectivités du Sud. Offrir le programme dans le Nord est une autre possibilité qu'il faudrait envisager. Des synergies pourraient être réalisées avec les

programmes du service correctionnel du Nunavut, il y aurait plus de possibilités d'établir un continuum de soins en établissement et dans la collectivité, les coûts de participation de ressources extérieures seraient considérablement réduits et il y aurait un bassin beaucoup plus vaste de personnel qualifié auquel on pourrait faire appel.

Voici certains domaines à prendre en considération pour améliorer le continuum de soins :

- Établir des liens communautaires plus solides qui se maintiennent après la fin du programme et la mise en liberté.
- Envisager d'autres façons d'améliorer la composante du programme Tupiq relative à la réinsertion sociale et à la collectivité.
- Élaborer un programme de suivi dans la collectivité.
- Examiner davantage la possibilité d'offrir le programme Tupiq dans le Nord.

Évaluation

Il faut examiner le processus de sélection préliminaire actuellement en vigueur pour le programme Tupiq. Comme l'indiquent les intervenants, ceux qui recommandent les candidats éventuels ne semblent pas avoir une bonne connaissance des critères de participation au programme. Par conséquent, certains délinquants inuits qui ne répondent pas aux critères sont envoyés à l'établissement Fenbrook pour participer au programme.

Selon les normes des programmes correctionnels, les intervenants des programmes évaluent les progrès des participants en fonction des objectifs du programme concernant le changement du comportement criminel, à l'aide, entre autres, de la batterie d'évaluations préalables et postérieures et peut-être même des évaluations provisoires. Même s'il y a un nombre considérable de documents établis au sujet des participants au programme Tupiq, bon nombre ne peuvent servir d'outils d'évaluation préalable ou postérieure. Par exemple, les participants fournissent une rétroaction sur chaque volet du programme, mais selon l'instrument actuel, il n'y a pas de

renseignements sur les participants qui remplissent le formulaire, et il n'est pas possible d'examiner les changements survenus au fil du temps. Il faut améliorer les outils actuels afin de fournir les renseignements requis.

Voici des suggestions relatives à l'évaluation :

- S'assurer que les agents de gestion des cas ont une bonne connaissance des critères du programme afin qu'ils puissent orienter les candidats appropriés vers le programme Tupiq.
- Développer davantage le processus d'évaluation initiale prévu pour les délinquants inuits – afin que les candidats appropriés soient acheminés au programme Tupiq.
- Élaborer des mesures d'évaluation préalable et postérieure au programme.

BIBLIOGRAPHIE

- Andrews, D.A. « Principes des programmes correctionnels efficaces », dans L.L. Motiuk & R.C. Serin (dir.), *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces : volume 1* (p. 10-19), Service correctionnel du Canada, 2001.
- Barbaree, H. « Dénier de la réalité et minimisation par les délinquants sexuels : évaluation et résultats du traitement », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 1991, vol. 3, n° 4, p. 35 -38.
- Commission nationale des libérations conditionnelles. *Rapport de surveillance du rendement 2002-2003*, Division de la mesure du rendement, Commission nationale des libérations conditionnelles, 2003.
- Commission royale sur les peuples autochtones. *Par-delà les divisions culturelles : un rapport sur les autochtones et la justice pénale au Canada*, Ministre des Approvisionnement et Services Canada, 1996.
- Ellerby, L.A., et MacPherson, P. *Profil des délinquants sexuels autochtones : analyse comparative visant à déterminer les caractéristiques des délinquants sexuels autochtones et non autochtones en vue d'améliorer les stratégies d'évaluation et de traitement destinées à cette clientèle*, Rapport de recherche R-122, Service correctionnel du Canada, 2002.
- Epprecht, N. « Programmes pour les délinquants autochtones : une enquête nationale », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 2000, vol. 12, n° 1, p. 45-47.
- Evans, J., Hann, R., et Nuffield, J. *Crime and corrections in the Northwest Territories*, document rédigé pour l'honorable Goo Arlooktoo, ministre de la Justice, et l'honorable Kelvin Ng, ministre de la Santé et des Services sociaux, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 1998.

Faulkner, C. *Inuit offender study*, document préparé pour le Service correctionnel du Canada, 1989.

Gouvernement du Canada. *Discours du Trône*, 1^{re} session, 37^e législature, 30 janvier 2001.

Hamilton, E. *A description of Inuit communities*, document non publié préparé pour la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2003

Hamilton, E. *Corrections for Inuit offenders: The Tupiq program overview*, document préparé pour l'établissement Fenbrook, 2002.

Hanson, K. « A structured approach to evaluating change among sexual offenders », *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 2001, vol. 13, n^o 2, p. 105-120.

Hanson, R.K., et Harris, A. *Les prédicteurs dynamiques de la récidive sexuelle*, Rapport pour spécialistes 1996-04, Ottawa (Ontario), ministère du Solliciteur général du Canada, 1998.

Heckbert, D., et Turkington, D. *Points tournants : étude des facteurs associés à la réinsertion sociale réussie des délinquants autochtones*, Rapport de recherche R-112, Service correctionnel du Canada, 2001.

Hylton, J.H. *The treatment of Aboriginal sex offenders in Canada: Towards best practices*, document non publié préparé pour la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2003.

Johnston, J.C. *Enquête sur les délinquants autochtones : examen de dossiers et entrevues*, préparé par le Service correctionnel du Canada, Direction de la recherche, Rapport de recherche R-61, 1997.

Mals, P., Howell, K., Day, A., et Hall, G. « Adapting violence rehabilitation programs for the Australian Aboriginal offender », *Journal of Offender Rehabilitation*, 1999, vol. 30, n° 1-2, p. 121-135.

Marshall, W. L. « Assessment, treatment, and theorizing about sex offenders: Developments during the past twenty years and future directions », *Criminal justice and Behaviour*, 1996, vol. 23, no 1, p. 162-199.

Marshall, W.L., et Williams, S. « L'évaluation et le traitement des délinquants sexuels », dans L.L. Motiuk et R.C. Serin (dir.) *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces : volume 1*, 2001, p. 151-163, Service correctionnel du Canada.

Ministère de la Justice Canada. *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, ch. 20, 1992.

Moore, J.P. *A comparative profile of First Nations, Métis and Inuit federal offenders*, rapport de recherche (en cours de publication), Service correctionnel du Canada, 2002.

Motiuk, L., et Nafekh, M. « Profil des délinquants autochtones dans les services correctionnels fédéraux », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 2000, vol. 12, n° 1, p. 10-15.

Nunavut Corrections Planning Committee. *Planning for Nunavut corrections*, rapport rédigé pour l'honorable Jack Anawak, ministre de la Justice, Nunavut, 1999.

Nunavut Department of Justice. *Mamisaq Qamutiik*, ministère de la Justice du Nunavut, Direction des services correctionnels, 2001.

Service correctionnel du Canada. *Profil instantané des délinquants sous responsabilité fédérale pris en une journée*, données inédites tirées du Système de gestion des délinquants, mars 2002.

Service correctionnel du Canada. *Directive du commissaire 702 : programmes autochtones*, 1995.

Sioui, R., et Thibault, J. *Pertinence d'une adaptation culturelle de l'Échelle de réévaluation du potentiel de réinsertion sociale (ERPRS) pour les Autochtones*, Rapport de recherche R-109, Service correctionnel du Canada, 2001.

Solliciteur général du Canada. *Questions correctionnelles concernant les autochtones*, Groupe de travail de la Révision du droit correctionnel, document de travail, n° 7, 1988.

Trevethan, S., Auger, S., Moore, J.P., MacDonald, M., et Sinclair, J. *Les conséquences du démembrement de la famille sur les détenus autochtones et non autochtones*, Rapport de recherche R-113, Service correctionnel du Canada, 2001.

Trevethan, S., Tremblay, S., et Carter, J. *La surreprésentation des Autochtones dans le système de justice*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 2000.

Tupiq Program. *National Inuit offender needs assessment*, 30 octobre 2002.

Weekes, J.R. et Millson, W.A. *Programme de prétraitement pour les délinquants autochtones toxicomanes : mesures intermédiaires de l'efficacité du programme*, Service correctionnel du Canada, R-35, Ottawa, 1994.

Williams, S., Vallée, S., et Staubli, B. *Délinquants sexuels autochtones : allier la guérison spirituelle au traitement cognitivo-comportemental*, Service correctionnel du Canada, 1997.

ANNEXES

Annexe A : Tableaux

Tableau 1
Caractéristiques démographiques et socio-économiques

	Participants à Tupiq		Autres délinquants inuits incarcérés		
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	p
Total	27		77		
Âge à l'admission	27		77		<i>ns</i>
<35	16	59 %	51	66 %	
35+	11	41 %	26	34 %	
Âge moyen	34,6 ans		32,8 ans		
État matrimonial à l'admission	27		77		
Célibataire	13	48 %	54	70 %	*
Marié/union de fait	9	33 %	18	23 %	<i>ns</i>
Séparé/divorcé	5	19 %	4	5 %	*
Veuf	0	0 %	1	1 %	<i>ns</i>
Scolarité à l'admission	26		61		<i>ns</i>
Aucun diplôme d'études secondaires	24	92 %	57	93 %	
Diplôme d'études secondaires	2	8 %	4	7 %	
Emploi au moment de l'arrestation	26		61		<i>ns</i>
Employé	8	31 %	22	36 %	
Chômeur	18	69 %	39	64 %	

ns = non significatif; * = $p \leq 0,05$; ** = $p \leq 0,01$; *** = $p \leq 0,001$
 Source : Système de gestion des délinquants du SCC.

Tableau 2

Infraction la plus grave à l'origine de la peine en cours

	Participants à Tupiq		Autres délinquants inuits incarcérés		
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	p
Infraction la plus grave	27		77		
Homicide	1	4 %	20	26 %	**
Tentative de meurtre	1	4 %	1	1 %	ns
Agression sexuelle	23	85 %	38	49 %	***
Voies de fait	0	0 %	10	13 %	*
Vol qualifié	0	0 %	3	4 %	ns
Infraction contre les biens	2	7 %	2	3 %	ns
Autre infraction au <i>Code criminel</i> et à des lois fédérales	0	0 %	3	4 %	ns
Peine globale moyenne (1)		5,5 ans		3,8 ans	*
Liste de contrôle des infractions sexuelles	20				
Infractions sexuelles à l'origine de la peine en cours ou antérieures	20	100 %			
À l'origine de la peine en cours :					
Infraction sexuelle	18	90 %			
Inceste	4	20 %			
Pédophilie	4	20 %			
Agression sexuelle	18	90 %			
Autre infraction sexuelle	1	5 %			
Infractions antérieures :					
Condamnation pour 1 ou plusieurs infractions sexuelles	8	40 %			
Inceste	2	10 %			
Pédophilie	2	10 %			
Agression sexuelle	7	35 %			
Autre infraction sexuelle	2	10 %			
Victimes :					
Une	7	35 %			
Deux	6	30 %			
Trois ou plus	6	30 %			
Genre de victime					
Enfants de sexe féminin	7	35 %			
Adolescentes	9	45 %			
Adultes de sexe féminin	18	90 %			
Enfants de sexe masculin	0	0 %			
Adolescents	0	0 %			
Adultes de sexe masculin	0	0 %			
A entraîné la mort ou des blessures graves	11	55 %			

(1) La peine globale moyenne ne comprend pas les peines d'emprisonnement à perpétuité

ns = non significatif; * = $p \leq 0,05$; ** = $p \leq 0,01$; *** = $p \leq 0,001$

Source : Système de gestion des délinquants du SCC.

Tableau 3
Antécédents criminels

	Participants à Tupiq		Autres délinquants inuits incarcérés		
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	p
Condamnations antérieures - jeunesse	21		61		<i>ns</i>
Oui	10	48 %	30	49 %	
Non	11	52 %	31	51 %	
Condamnations antérieures - adulte	21		61		<i>ns</i>
Oui	18	86 %	54	89 %	
Non	3	14 %	7	11 %	
Surveillance communautaire précédente	21		61		<i>ns</i>
Oui	18	86 %	49	80 %	
Non	3	14 %	12	20 %	
Peine de ressort provincial antérieure	21		61		<i>ns</i>
Oui	16	76 %	48	79 %	
Non	5	24 %	13	21 %	
Peine de ressort fédéral antérieure	21		61		<i>ns</i>
Oui	6	29 %	28	46 %	
Non	15	71 %	33	54 %	
Échec – Sanction communautaire	21		61		<i>ns</i>
Oui	15	71 %	40	66 %	
Non	6	29 %	21	34 %	
Échec – Mise en liberté sous condition	21		61		<i>ns</i>
Oui	10	48 %	30	49 %	
Non	11	52 %	31	51 %	
Isolement par suite d'une infraction disciplinaire	21		57		*
Oui	3	14 %	22	39 %	
Non	18	86 %	35	61 %	
Évasion/tentative/IEL	21		60		<i>ns</i>
Oui	2	10 %	8	13 %	
Non	19	90 %	52	87 %	
Réévaluation à un niveau supérieur de sécurité	21		59		*
Oui	1	5 %	15	25 %	
Non	20	95 %	44	75 %	
< 6 mois depuis la dernière incarc.	21		61		<i>ns</i>
Oui	7	33 %	21	34 %	
Non	14	67 %	40	66 %	

ns = non significatif; * = $p \leq 0,05$; ** = $p \leq 0,01$; *** = $p \leq 0,001$

Source : Système de gestion des délinquants du SCC.

Tableau 4
Facteurs statiques et dynamiques à l'admission

	Participants à Tupiq		Autres délinquants inuits incarcérés		
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	p
Niveau de sécurité à l'admission	27		73		<i>ns</i>
Minimum	4	15 %	4	5 %	
Moyen	18	67 %	50	68 %	
Maximum	5	19 %	19	26 %	
Risque de récidive	26		70		<i>ns</i>
Faible	0	0 %	0	0 %	
Moyen	3	12 %	12	17 %	
Élevé	23	88 %	58	83 %	
Besoin dynamique général	26		70		<i>ns</i>
Faible	0	0 %	0	0 %	
Moyen	4	15 %	7	10 %	
Élevé	22	85 %	63	90 %	
Facteurs dynamiques	26		67		
Emploi - besoin moyen/considérable	15	58 %	35	52 %	<i>ns</i>
Matrimonial/familial – besoin moyen/considérable	21	81 %	41	61 %	<i>ns</i>
Fréquentations – besoin moyen/considérable	8	31 %	30	45 %	<i>ns</i>
Abus d'alcool ou d'autres drogues - besoin moyen/considérable	21	81 %	65	97 %	**
Collectivité - besoin moyen/considérable	13	50 %	29	43 %	<i>ns</i>
Questions d'orientation personnelle ou affective - besoin moyen/considérable	26	100 %	67	100 %	<i>ns</i>
Attitude - besoin moyen/considérable	12	46 %	41	61 %	<i>ns</i>
Motivation à l'égard d'une intervention	10		18		*
Faible	0	0 %	8	44 %	
Moyenne	6	60 %	7	39 %	
Élevée	4	40 %	3	17 %	
Potentiel de réinsertion sociale	26		68		<i>ns</i>
Faible	19	73 %	54	79 %	
Moyen	7	27 %	11	16 %	
Élevé	0	0 %	3	4 %	

ns = non significatif; * = $p \leq 0,05$; ** = $p \leq 0,01$; *** = $p \leq 0,001$

Source : Système de gestion des délinquants du SCC.

Tableau 5

Autres renseignements sur les participants

	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
Comprend/parle l'inuktitut?	24		A participé à des activités inuites - enfance	24	
Oui	24	100%	Oui	20	83 %
Non	0	0 %	Non	4	17 %
Peut tenir une conversation en anglais /français?	24		Partic. à des activités inuites - maintenant?	24	
Oui	23	96%	Oui	19	79 %
Non	1	4%	Non	5	21 %
Religion (1)	24		Genre de collectivité pendant l'enfance	24	
Protestante	15	63%	Grande/petite ville	0	0 %
Catholique romaine	3	13%	Grand/petit village	18	75 %
Traditionnelle : inuite	0	0 %	Grand/petit hameau	5	21 %
Traditionnelle : Premières nations	1	4 %	Autre	1	4 %
Autre	6	25%	Genre de collectivité lors de l'arrestation récente	24	
Aucune	1	4 %	Grande/petite ville	2	8 %
Attaché à la culture inuite – enfance?	24		Grand/petit village	16	67%
Beaucoup	18	75%	Grand/petit hameau	6	25 %
Assez	3	13%	Autre	0	0%
Pas du tout	3	13%	Que considérez-vous comme votre lieu de domicile?	24	
Attaché à la culture inuite – en établissement?	24		Grande/petite ville	2	8 %
Beaucoup	9	38%	Grand/petit village	17	71 %
Assez	7	29%	Grand/petit hameau	5	21 %
Pas du tout	8	33%	Autre	0	0 %
Attaché à la culture inuite – en dehors de l'établissement?	21		Meilleur lieu de résidence après la mise en liberté	22	
Beaucoup	10	48%	Grande/petite ville	9	41 %
Assez	7	33%	Grand/petit village	7	32 %
Pas du tout	4	19%	Grand/petit hameau	5	23 %
Attaché à une autre culture autochtone - enfance?	22		Autre	1	5 %
Beaucoup	1	5 %	Projeté d'être mis en liberté	21	
Assez	4	18%	Grande/petite ville	5	24 %
Pas du tout	17	77%	Grand/petit village	11	52 %
Attaché à une autre culture autochtone – en établissement?	20		Grand/petit hameau	5	24 %
Beaucoup	5	25%	Autre	0	0 %
Assez	5	25%	Attaché à une autre culture autochtone - en dehors de l'établissement?	19	
Pas du tout	10	50%	Beaucoup	2	11%
			Assez	4	21%
			Pas du tout	13	68%

(1) Il était possible de donner plus d'une réponse. Par conséquent, les pourcentages ne sont pas égaux à 100 %.

Source : Entrevues avec les participants au programme.

Tableau 6

Famille – Antécédents et situation actuelle

	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
Principal fournisseur de soins pendant l'enfance	24		Contact actuel avec le conjoint	8	
Parent(s)	17	71 %	Oui	4	50 %
Grand(s)-parent(s)	3	13 %	Non	4	50 %
Frères et sœurs	3	13 %	Contact actuel avec les enfants	17	
Autre parent	1	4 %	Oui	10	59%
Enfance stable?	23		Non	7	41%
Oui	16	70%	Contact actuel avec d'autres membres de la famille	24	
Non	7	30%	Oui	24	100%
A été victime/témoin de violence à la maison	24		Non	0	0%
Oui	19	79%			
Non	5	21%			
A été victime/témoin de violence dans la collectivité	24				
Oui	19	79%			
Non	5	21%			
Consommation d'alcool ou d'autres drogues dans la famille	24				
Oui	14	58%			
Non	10	42%			

Source : Entrevues avec les participants au programme.

Tableau 7
Participation au programme

	Participation au programme		Programme autochtone		Terminé avec succès	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Infraction à l'origine de la peine en cours	25					
Infraction sexuelle (autre que Tupiq)	7	28%	5	71%	5	71%
Abus d'alcool ou d'autres drogues	6	24%	1	17%	3	50%
Maîtrise de la colère	5	20%	0	0%	3	60%
Prévention de la violence	0	0%	0	0%	0	0%
Violence familiale	8	32%	0	0%	8	100%
Acquisition de compétences psychosociales	8	32%	0	0%	8	100%
Éducation	18	72%	0	0%	5	28%
Compétences professionnelles	13	52%	0	0%	12	92%
Travail en établissement	21	84%	13	62%	13	62%
Counseling psychologique	1	4%	0	0%	1	100%
Aspect culturel/spirituel	0	0%	0	0%	0	0%
Autre	3	12%	1	33%	3	100%
Peine antérieure	5					
Infraction sexuelle	2	40%	0	0%	1	50%
Abus d'alcool ou d'autres drogues	5	100%	2	40%	4	80%
Maîtrise de la colère	1	20%	0	0%	1	100%
Prévention de la violence	0	0%	0	0%	0	0%
Violence familiale	1	20%	0	0%	1	100%
Acquisition de compétences psychosociales	3	60%	0	0%	2	67%
Éducation	4	80%	0	0%	2	50%
Compétences professionnelles	1	20%	1	100%	0	0%
Travail en établissement	5	100%	0	0%	3	60%
Counseling psychologique	0	0%	0	0%	0	0%
Aspect culturel/spirituel	2	40%	2	100%	2	100%
Autre	3	60%	3	100%	3	100%

Source : *Système de gestion des délinquants du SCC*

Tableau 8**Décisions relatives au maintien en incarcération des délinquants inuits**

Taux de maintien en incarcération.	1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		Total	
	N^{bre}	%								
Mise en liberté d'office	55		50		59		44		208	
Mis en liberté	47	85%	41	82%	51	86%	37	84%	176	85%
Maintenus en incarcération	8	15%	9	18%	8	14%	7	16%	32	15%

Source : *Division de la mesure du rendement de la Commission nationale des libérations conditionnelles, 2004.*

Tableau 9

Mise en liberté et réincarcération : Tous les délinquants inuits

	1999-2000		2001-2002		p	Total	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
Type de mise en liberté	119		77		ns	196	
Semi-liberté	31	26 %	15	19 %		46	23 %
Libération conditionnelle totale	5	4 %	3	4 %		8	4 %
Libération d'office	51	43 %	29	38 %		80	41 %
Expiration du mandat	31	26 %	29	38 %		60	31 %
Autre	1	1 %	1	1 %		2	1 %
Réincarcération un an après la mise en liberté	119		77		ns	196	
Oui	46	39 %	25	32 %		71	36 %
Non	73	61 %	52	68 %		125	64 %
Délinquants sexuels – réincarcération un an après la mise en liberté	7		5		ns	12	
Oui	1	14 %	1	20 %		2	17 %
Non	6	86 %	4	80 %		10	83 %
Type de réincarcération	46		25		ns	71	
Mandat de dépôt	4	9 %	1	4 %		5	7 %
Nouvelles infractions	7	15 %	5	20 %		12	17 %
Manquement aux conditions	35	76 %	18	72 %		53	75 %
Autre	0	0 %	1	4 %		1	1 %
Temps écoulé entre la mise en liberté et la réincarcération		5,9 mois		4,2 mois	**		

ns = non significatif; * = $p \leq 0,05$; ** = $p \leq 0,01$; *** = $p \leq 0,001$

Source : Système de gestion des délinquants du SCC.

Tableau 10

Facteurs dynamiques: Participants à Tupiq

	Avant le programme	Après le programme	<i>p</i>	À l'heure actuelle	<i>p</i>
	M	M		M	
Besoins dynamiques généraux	2,8	2,6	*	2,3	**
Besoins personnels					
Personnel/affectif	3,9	3,5	**	3,3	***
Abus d'alcool ou d'autres drogues	3,6	3,3	<i>ns</i>	3,2	**
Matrimonial/familial	3,0	3,3	<i>ns</i>	3,1	<i>ns</i>
Emploi	2,7	2,8	<i>ns</i>	2,6	<i>ns</i>
Attitude	2,6	2,6	<i>ns</i>	2,6	<i>ns</i>
Fonctionnement dans la collectivité	2,5	2,4	<i>ns</i>	2,3	<i>ns</i>
Fréquentations/relations sociales	2,5	2,3	<i>ns</i>	2,4	<i>ns</i>
Potentiel de réinsertion sociale	1,3	1,5	<i>ns</i>	1,8	*
Motivation à l'égard d'une intervention	2,0	2,2	<i>ns</i>	2,4	<i>ns</i>
Autres évaluations					
Sonar	6,5	5,3	***		
Refus/minimisation	6,1	4,5	***		

ns = non significatif; * = $p <= 0,05$; ** = $p <= 0,01$; *** = $p <= 0,001$

Source : Système de gestion des délinquants du SCC.

Tableau 11

Incidents : Participants à Tupiq (un an)

	Avant le programme		Après le programme		p
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	
A causé un ou plusieurs incidents	25		25		ns
Oui	5	20 %	5	20 %	
Non	20	80 %	20	80 %	
Types d'incidents (1)	5		5		ns
Troubles (2)	0	0 %	0	0 %	
Voies de fait (3)	2	40 %	1	20 %	
Renseignements (4)	0	0 %	0	0 %	
Objets interdits (5)	1	20 %	3	60 %	
Infraction disciplinaire (6)	0	0 %	0	0 %	
Automutilation/suicide (7)	0	0 %	0	0 %	
Autre	2	40 %	1	20 %	

(1) Ces pourcentages correspondent au nombre de détenus ayant causé un incident et, par conséquent, ils n'atteindront pas 100 %.

(2) Comprend les problèmes disciplinaires, l'allumage d'incendies et les troubles graves et mineurs.

(3) Comprend les voies de fait contre le personnel, les visiteurs et les autres détenus, ainsi que les bagarres.

(4) Signifie qu'un employé du SCC a reçu des renseignements de la part d'un autre détenu ou a été témoin d'activités indiquant qu'un incident s'est produit.

(5) Comprend la possession, la réception ou le transport d'objets non autorisés ou interdits.

(6) Comprend les dommages causés aux biens du gouvernement, l'intoxication et d'autres incidents.

(7) Comprend les cas d'automutilation et de suicide.

ns = non significatif; * = $p \leq 0,05$; ** = $p \leq 0,01$; *** = $p \leq 0,001$

Source : Système de gestion des délinquants du SCC.

Tableau 12
Facteurs dynamiques : Participants à Tupiq par rapport au
groupe de référence

Après le programme	Participants		Groupe de référence	
	M	M	M	p
Besoins dynamiques généraux	2,6	2,9		*
Besoins personnels				
Personnel/affectif	3,5	3,9		**
Abus d'alcool ou d'autres drogues	3,3	3,8		*
Matrimonial/familial	3,3	2,7		*
Emploi	2,8	2,4		ns
Attitude	2,6	2,9		ns
Fréquentations/relations sociales	2,3	2,4		ns
Fonctionnement dans la collectivité	2,4	2,5		ns
Potentiel de réinsertion sociale	1,5	1,3		ns
Motivation à l'égard d'une intervention	2,2	1,7		**
Évaluation actuelle				
Évaluation actuelle	Participants		Groupe de référence	
	M	M	M	p
Besoins dynamiques généraux	2,3	2,9		**
Besoins personnels				
Personnel/affectif	3,3	3,9		***
Abus d'alcool ou d'autres drogues	3,2	3,7		*
Matrimonial/familial	3,1	2,7		ns
Emploi	2,6	2,5		ns
Attitude	2,6	2,9		ns
Fonctionnement dans la collectivité	2,3	2,5		ns
Fréquentations/relations sociales	2,4	2,5		ns
Potentiel de réinsertion sociale	1,8	1,3		*
Motivation à l'égard d'une intervention	2,4	1,7		**

ns = non significatif; * = $p \leq 0,05$; ** = $p \leq 0,01$; *** = $p \leq 0,001$
 Source : Système de gestion des délinquants du SCC.

Tableau 13

Incidents – Après le programme : Participants à Tupiq par rapport au groupe de référence (un an)

	Participants		Groupe de référence		p
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	
A causé un ou plusieurs incidents	25		25		<i>ns</i>
Oui	5	20 %	7	28 %	
Non	20	80 %	18	72 %	
Type d'incidents (1)	5		7		<i>ns</i>
Troubles (2)	0	0 %	2	29 %	
Voies de fait (3)	2	40 %	1	14 %	
Renseignements (4)	0	0 %	1	14 %	
Objets interdits (5)	1	20 %	1	14 %	
Infraction disciplinaire (6)	0	0 %	1	14 %	
Automutilation/suicide (7)	0	0 %	0	0 %	
Autre	2	40 %	4	57 %	

(1) Ces pourcentages correspondent au nombre de détenus ayant causé un incident et, par conséquent, ils n'atteindront pas 100 %.

(2) Comprend les problèmes disciplinaires, l'allumage d'incendies et les troubles graves et mineurs.

(3) Comprend les voies de fait contre le personnel, les visiteurs et les autres détenus, ainsi que les bagarres.

(4) Signifie qu'un employé du SCC a reçu des renseignements de la part d'un autre détenu ou a été témoin d'activités indiquant qu'un incident s'est produit.

(5) Comprend la possession, la réception ou le transport d'objets non autorisés ou interdits.

(6) Comprend les dommages causés aux biens du gouvernement, l'intoxication et d'autres incidents.

(7) Comprend les cas d'automutilation et de suicide.

ns = non significatif; * = $p \leq 0,05$; ** = $p \leq 0,01$; *** = $p \leq 0,001$

Source : Système de gestion des délinquants du SCC.

Tableau 14
Mise en liberté et réincarcération dans un établissement fédéral : Participants à Tupiq
par rapport au groupe de référence

	Participants		Groupe de référence		<i>p</i>
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	
Mis en liberté	25		25		<i>ns</i>
Oui	11	44 %	6	24 %	
Non	14	56 %	19	76 %	
Type de mise en liberté	11		6		<i>ns</i>
Libération d'office	6	55 %	4	67 %	
Expiration du mandat	2	18 %	2	33 %	
Semi-liberté	2	18 %	0	0 %	
Libération conditionnelle totale	1	9 %	0	0 %	
Réincarcéré dans un établissement fédéral	11		6		<i>ns</i>
Oui	3	27 %	0	0 %	
Non	8	73 %	6	100 %	
Raison de la réincarcération	3				
Manquement aux conditions	2	67 %			
Nouvelle infraction	1	33 %			
		Moyenne		Moyenne	
Temps écoulé entre l'admission et la mise en liberté		3,3 ans		3,8 ans	<i>ns</i>
Temps écoulé entre la mise en liberté et la réincarcération		5,9 mois			

ns = non significatif; * = $p \leq 0,05$; ** = $p \leq 0,01$; *** = $p \leq 0,001$
 Source : Système de gestion des délinquants du SCC.